

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 27 FEVRIER 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 21 FEVRIER**, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 janvier 2023.
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Affectation provisoire du résultat 2022
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2023
3	Subvention au Comité Départemental de Tourisme - convention entre le Département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
4	Contrat de Ville – Appel à projets 2023 - Attribution de subventions
5	Attribution d'une subvention pour l'association des conseils citoyens
6	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation urbaine Roxhana (2019-2023) Attribution de subventions
7	Modification du tableau des effectifs
8	Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité
9	Transfert de la collecte des déchets ménagers au Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Déchets de la Dordogne (SMD3)
10	Participation Forfaitaire Assainissement Collectif – Instauration d'un tarif dégressif en fonction du nombre de logements construits
11	Contrôle des branchements privés au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières
12	ZAE des Sardines - cession de terrain au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Décisions

**L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 27 février à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 57 puis 58 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 février 2023.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Frédéric DELMARES

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG(1), Serge PRADIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Dominique TREMBLET (remplace Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Josiane RECLUS (remplace Lionel FILET), Catherine LAROCHE, Joëlle PARSAT (remplace Jean-Pierre FAURE), Josie BAYLE, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Marie-Claire BREMOND (remplace Didier GOUZE), Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Eric PROLA, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Lionel FREL, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Alain BANQUET, Joëlle ISUS.

**ETAIENT ABSENTS (avec procuration)** :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Laurence ROUAN

Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Serge PRADIER

Christophe GAUTHIER a donné pouvoir à Sébastien BOURDIN

Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Frédéric DELMARES

Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Christian BORDENAVE

Florence MALGAT a donné pouvoir à Michaël DESTOMBES

Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Marc LETURGIE, Francis PAPATANASIOS, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé pendant le vote du dossier n° 1 « Affectation provisoire du résultat 2022 »

**SECRETARE DE SEANCE** : Christine FRANÇOIS

<b>Appel nominal</b>
----------------------

**M. le Président** : Je vous en prie, chers collègues, prenez place. Je vais demander à Joaquina si elle veut bien faire l'appel nominal. Merci.

**Appel nominal** :

**Mme Weinberg** : Procède à l'appel.

## Désignation d'un secrétaire de séance

### INTERVENTION :

**M. le Président :** Merci Joaquina.

Je vais vous proposer Madame Christine François comme secrétaire de séance, si elle accepte, si vous acceptez aussi. Pas de remarques. Merci.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

**M. le Président :** Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

## Ordre du jour

**M. le Président :** Tout le monde est d'accord sur l'ordre du jour, pas de remarques non plus ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Je vous propose de débiter ce Conseil Communautaire.

Avant de passer la parole à Jean-Jacques pour un petit moment, parce que l'ordre du jour est un peu consistant au niveau budgétaire ce soir, puisque c'est évidemment la présentation du budget primitif. Je ne vais pas être trop long, vous rappeler des choses que vous savez déjà. On est dans un contexte inflationniste très fort, avec une augmentation, ça n'aura échappé à personne, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement qui impactent déjà depuis près d'un semestre nos budgets communaux mais aussi communautaires, donc on doit faire face à cette situation. Des augmentations aujourd'hui aussi dominos, puisque tous les organismes auxquels nous sommes affiliés répercutent aussi ces augmentations et donc à chaque fois, et vous le verrez dans le chapitre 65 notamment, une forte répercussion de ces hausses sur tous les organismes auxquels nous contribuons. Vous allez pouvoir le constater et vous l'avez sans doute déjà largement remarqué. Ce que je crois qu'il faut retenir de ce budget, il s'appuie sur un compte administratif solide, on l'avait bien travaillé lors d'un séminaire à Saint-Nexans et lors du Débat d'Orientation Budgétaire bien évidemment, avec une trajectoire qui partait d'un point culminant à un peu plus de 5,4 millions d'épargne nette et avec une lente dégradation liée justement à ces augmentations et à certaines recettes qui deviennent un peu incertaines puisque vous savez qu'une bonne partie de nos recettes vont s'appuyer aujourd'hui sur la TVA. C'est quelque chose d'assez nouveau puisque la CVAE disparaît complètement et donc, on aura un panier de dotations qui sera calculé sur la TVA. Donc les augmentations plus classiques que vous connaissez, mais elles sont importantes à partir du moment où on parle de montants très importants, je veux parler de la masse salariale. Quand on a une masse salariale de près de 16 millions et qu'on a déjà une augmentation chronique, si je peux m'exprimer ainsi, avec le GVT de l'ordre de 1,8 à 2 % par an, là on est de l'ordre de 200 000 € par an d'augmentation sans avoir bougé du tout la masse salariale. Ces augmentations-là doivent faire face aussi à l'augmentation du point, ça on l'a vu dans nos communes. Le budget était impacté de 3,5 % de hausse sur une petite période sur l'année 2022. Là, ça sera sur une année pleine et donc on voit que nos équilibres budgétaires s'en ressentent assez fortement.

Un mot sur l'investissement, puisque c'est quand même un budget très ambitieux qui vous est présenté ce soir, avec presque 10 millions d'euros d'investissement

d'équipements. On les égrènera tout à l'heure, Jean-Jacques le fera. On ne peut pas passer sous silence le début du projet de Centre Événementiel, puisque le jury s'est réuni la semaine dernière, la CAO viendra demain conclure ce parcours pour choisir l'équipe lauréate sur ce projet. 4 millions sur l'assainissement, avec un rythme soutenu pour régler nos problématiques d'assainissement collectif ; et 2 millions sur l'eau potable, sur les budgets qui nous concernent encore puisque l'ex-SIEDEL et un certain nombre de communes sont encore gérés par la CAB.

Un petit mot pour vous dire que dans la masse de nos équilibres budgétaires, on voit assez nettement que la part des recettes économiques baisse sur ces trois dernières années. Elle était de 7,5 millions en 2020 ; elle ne sera plus que de, si j'ose dire, 7 millions cette année, on voit que la participation du monde économique à ces budgets, par les décisions gouvernementales qui ont été prises, est moindre que ce qu'elle était par le passé. Donc évidemment, ça pèse davantage sur les impôts ménages et sur les autres parties de nos recettes. On a essayé de maintenir un certain équilibre entre ces dépenses qu'on a voulu sincères, pour que le budget soit le plus réaliste possible et qu'on ne s'expose pas à des mauvaises surprises au cours de l'année 2023. On a bien pris, et ça ne vous aura pas échappé, la précaution de budgéter cette somme qui reste encore dans nos comptes, un peu plus d'1,100 million d'un trop perçu de taxes d'habitation, et tous les aléas ont été pris avec le maximum de prudence pour garantir à ce budget la meilleure sincérité possible. Un poste important aussi sur les dépenses imprévues. Vous avez vu qu'il y a un montant très important sur ces dépenses imprévues, donc on verra évidemment si elles sont nécessaires ou pas et, de toute façon, elles seront là quoi qu'il arrive en provision pour garantir un résultat budgétaire lors du compte administratif de l'année 2023.

Moi je vais m'en arrêter là, je pense qu'on aura plus à débattre et à répondre tout à l'heure, et laisser Jean-Jacques nous présenter plus précisément l'architecture de ce budget primitif. Merci.

## DÉLIBÉRATIONS

### Affectation provisoire du résultat 2022

D 2023 – 012

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. Chapellet** : Oui Président, merci. Bonsoir à toutes et à tous. Le premier point de l'ordre du jour de ce soir, avant de parler budget, il faut faire l'affectation provisoire des résultats sur l'exercice 2022, puisque l'affectation définitive on la verra un peu plus tard, quand on aura balayé le compte administratif et on parle de le faire courant avril, dès qu'on aura nommé le compte de gestion.

Sur l'affectation provisoire, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à une reprise anticipée des résultats. Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectations, les déficits et les excédents de fonctionnement, ainsi que le besoin de financements de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de cette section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise. Vous avez en slide le tableau concernant le BP et le projet de compte administratif fait apparaître un excédent provisionnel de fonctionnement de 4 309 213 €. Si on rajoute le résultat antérieur reporté, on a 12 830 000 € à affecter. Concernant le besoin de financement de la section

d'investissement, il faut provisionner 1 829 492 €, ce qui nous fait un résultat à affecter en 2023 de 11 000 370 €. Dans ce cadre-là, on vous propose de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année antérieure de 12 829 863 €, d'une part au compte 10.68 de la section d'investissement pour 1 829 492 €, et le différentiel, de le laisser en section de fonctionnement au compte 002 pour 11 000 370 €. Voilà pour le budget principal.

Si on déroule ensuite les budgets annexes, notamment les Zones d'Activités Economiques. Bouniagues, on a un résultat cumulé de 2 994 €, je vous dispense des centimes, à reprendre en section de fonctionnement, et - 77 522 € à reprendre sur la section d'investissement. Sur la zone d'activité des Sardines, on a un résultat cumulé de 102 816 € à reprendre en fonctionnement et 520 265 € sur la section d'investissement. Sur la Tour Ouest, on a un résultat cumulé de 98 016 € à reprendre en section de fonctionnement et - 140 064 € sur la section d'investissement. Sur la zone d'activités du Pôle Industriel de la Poudrerie, 1 072 204 € à reprendre en section de fonctionnement et - 1 121 099 € sur l'investissement. Pour Cablanc, 213 673 € à reprendre en fonctionnement et - 744 947 € à reprendre sur l'investissement. Pour les Galinoux, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de 172 364 € en réserve sur la section d'investissement pour 33 948 € et le différentiel, de le laisser en section de fonctionnement pour 138 416 €. Sur la zone de Lanxade, on a un résultat cumulé de 42 149 € à reprendre en fonctionnement et - 215 811 € à reprendre en section d'investissement. Voilà pour les Zones d'Activités Economiques.

Sur le budget annexe du SPANC, un résultat cumulé de - 39 028 € à reprendre en fonctionnement et un excédent d'investissement de 17 768 € à reprendre en section d'investissement. Sur le budget annexe des transports scolaires, un résultat cumulé de 280 322 € à reprendre en fonctionnement et 208 416 € à reprendre en section d'investissement. Sur le budget annexe du Parc Aqualudique, on a un résultat cumulé de - 198 385 € à reprendre en section de fonctionnement et - 284 426 € à reprendre sur l'investissement. Le budget annexe de l'eau en DSP TVA, un résultat cumulé de 1 166 761 € à reprendre en fonctionnement et un excédent d'investissement à reporter aussi de 1 091 857 €. Le budget annexe eau DSP, là il n'y a pas eu d'écritures courant 2022, comme les années précédentes et comme cette année, puisque ce budget est subdélégué à la commune de Gardonne, donc on a les chiffres qui sont toujours les mêmes à reporter. Budget annexe assainissement, résultat affecté avec le résultat de l'exercice et le résultat antérieur reporté 2 261 161 € et donc, vous avez le tableau avec le besoin du financement de la section d'investissement à hauteur de 1 068 031 €, ce qui nous donne un résultat à reporter de 1 193 130 € sur le fonctionnement. Dans ce cas-là, un peu comme le budget principal, on reporte en section d'investissement 1 068 031 € pour combler le négatif d'investissement et le différentiel en fonctionnement pour 1 193 130 €. Le budget annexe du Centre Événementiel, on a un résultat cumulé de - 9 555 € à reprendre sur la section d'investissement.

Voilà Président, j'ai balayé l'affectation provisoire des résultats 2022 nous permettant de construire les budgets 2023. A ce sujet, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations que je viens de vous donner un peu plus en détail.

**M. le Président :** Merci Jean-Jacques. Je vous propose de voter l'ensemble de ces budgets si vous n'y voyez d'objections. Personne ne voit d'objections à ce qu'on vote en bloc ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Je vous remercie.

On va pouvoir attaquer sur la présentation du budget principal 2023.

## DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif), et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

### **1 – Budget principal**

Le projet de compte administratif qui sera présenté au Conseil Communautaire en avril, fait apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 4 309 213.41 €.

	<b>Budget Principal</b>
Résultat de l'exercice 2022	4 309 213.41 €
Résultat antérieur reporté	8 520 649.95 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>12 829 863.36 €</b>

Résultat d'investissement 2022	1 019 117.94 €
Résultat d'investissement reporté	-2 181 159.06 €
Solde des restes à réaliser 2022	-667 451.62 €
<b>Besoin de financement de la section</b>	<b>-1 829 492.74 €</b>

<b>Résultat antérieur reporté 2023</b>	<b>11 000 370.62 €</b>
----------------------------------------	------------------------

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 12 829 863.36 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 829 492.74 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 11 000 370.62 €.

## **2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)**

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de - 698.75 €.

Soit un résultat cumulé de +2 994.26 € à reporter en section de fonctionnement, et - 77 522.87 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire pour la section de fonctionnement de - 19 106.64 € et la section d'investissement présente un excédent de 657 259.93 €.

Soit un résultat cumulé de +102 816.42 € à reporter en section de fonctionnement, et +520 265.45 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 40 076.55 €.

Soit un résultat cumulé de +98 016.60 € à reporter en section de fonctionnement, et - 140 064.10 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat excédentaire de +111 992.93 €.

Soit un résultat cumulé de +1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et - 1 121 099.49 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -44 166.00 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un excédent de clôture de +202 943.00 €.

Soit un résultat cumulé de +213 673.53 € à reporter en section de fonctionnement, et - 744 947.14 € à reprendre en section d'investissement sur 2023.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 18 751.46 € et la section d'investissement présente un déficit de - 8 653.40 €.

	<b>Budget ZAE les Galinoux</b>
Résultat de l'exercice 2022	18 751.46 €
Résultat antérieur reporté	153 612.83 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>172 364.29 €</b>

Résultat d'investissement 2022	-8 653.40 €
Résultat d'investissement reporté	-53 354.12 €
Solde des restes à réaliser 2022	28 059.23 €
<b>Besoin de financement de la section</b>	<b>-33 948.29 €</b>

<b>Résultat antérieur reporté 2023</b>	<b>138 416.00 €</b>
----------------------------------------	---------------------

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 172 364.29 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 33 948.29 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 138 416.00 €.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 17 085.20 €.

Soit un résultat cumulé de +42 149.93 € à reporter en section de fonctionnement, et de - 215 811.01 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.



### **3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de +38 414.33 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -39 028.39 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de +17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2023.

### **4 – Budget annexe Transports Urbains :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de ce budget annexe est excédentaire de +241 832.40 € et la section d'investissement présente un déficit de -123 172.01 €.

Soit un résultat cumulé de +280 322.31 € à reporter en section de fonctionnement, et +208 416.47 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

### **5– Budget annexe Parc Aqualudique :**

L'exercice 2022 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -77 918.66 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de - 88 380.68 €.

Soit un résultat cumulé de -198 385.93 € à reporter en section de fonctionnement, et - 284 426.49 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

### **6 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +256 832.76 €, et la section d'investissement présente un déficit de - 22 648.51 €.

Soit un résultat cumulé de +1 166 761.95 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 091 857.55 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2023.

### **7 – Budget annexe Eau – D.S.P.**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et investissement (aucune écriture passée en 2022).

Soit un résultat cumulé de -28 377.86 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

### **8 – Budget annexe Assainissement.**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +1 363 063.38 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de + 2 810 853.77 €

	<b>Budget annexe Assainissement</b>
Résultat de l'exercice 2022	1 363 063.38 €
Résultat antérieur reporté	898 097.85 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>2 261 161.23 €</b>

Résultat d'investissement 2022	2 810 853.77 €
Résultat d'investissement reporté	-4 115 609.89 €
Solde des restes à réaliser 2022	236 725.12 €
<b>Besoin de financement de la section</b>	<b>-1 068 031.00 €</b>

<b>Résultat antérieur reporté 2023</b>	<b>1 193 130.23 €</b>
----------------------------------------	-----------------------

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2022, de 2 261 161.23 € sur le budget annexe « Assainissement » :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2023 pour 1 068 031.00 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 1 193 130.23 €.

### **9 – Budget annexe Centre Évènementiel**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture nul en fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 9 555.56 €.

Soit un résultat cumulé de -9 555.56 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2023.

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2022 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

### **Adoption du budget primitif 2023**

#### **D 2023 – 013**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Ça nous permet, Président, d'embrayer sur le point n° 2, sur le vote des principaux budgets ou du moins la présentation dans un premier temps.

Sur le budget principal, vous avez un équilibre de l'ensemble à 80 474 338 €, qui se décompose pour 61 966 588 € pour la partie fonctionnement et le différentiel 18 507 749 € pour la partie investissement. Sur le slide suivant, on peut retenir que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 760 910 €. Après, vous avez le détail des différents articles ou chapitres. On va les voir en revue bien sûr, la représentation sous forme de camemberts et les pourcentages des dépenses de fonctionnement.

Et donc, si je rentre un peu plus dans le détail. Concernant le chapitre 011, les charges à caractère général qui occupent 8 834 408 €. Là-dedans, qu'est-ce qu'on va trouver ? Fortement impacté par le transfert de la collecte des OM au SMD3, on a une prévision en hausse sur certaines dépenses, notamment l'énergie et les fluides, le Président vous en a parlé tout à l'heure, la hausse du coût des transports scolaires, le marché de la promotion touristique avec la SEM Quai Cyrano en année pleine et l'inflation sur la hausse des repas en crèche et ALSH, et notamment aussi les assurances. Voilà pour les grandes lignes qu'on retrouve dans ce chapitre 011 sur les charges à caractère général. Sur les charges de personnel, 15 735 000 €. L'intégration en année pleine de l'augmentation de la valeur du point, vous le disiez tout à l'heure aussi Président, 3,5 % qui ont été actés par les pouvoirs publics au mois de juillet, c'est pour nous 150 000 € en 2023 de plus, puisque ces 150 000 € c'est un semestre, on avait déjà mis 150 sur le deuxième semestre 2022, là en année pleine ça nous fait 300 000 €. J'étais sur le transfert des 24 agents de service de collecte du SMD3, donc là on a une réduction de 900 000 € sur ce poste-là. Après, le GVT aussi on table sur 50 000 € d'augmentation sur ce GVT. Sur le chapitre 14, atténuation de produits 7 857 962 € et là on retrouve les attributions de compensation pour 5 381 151 € et la DSC qu'on maintient toujours à 400 000 €. On retrouve également donc le FNGIR, puisque la CAB est contributrice à hauteur de 857 811 €, ainsi que le prélèvement sur les recettes liées à la hausse des taux de TH qu'on avait votée en 2018. Ce sont ces 1 149 000 € dont vous parliez tout à l'heure Président. Si on est puristes vis-à-vis du résultat qu'on a acté tout à l'heure en 2022, 4,3 millions moins 1,150 million, en réalité on a un résultat autour de 3 100 000 €. Sur les dépenses imprévues, vous le disiez aussi, 2 180 000 €, j'ai dit combien ?

**M. Delmarès:** 3, 4.

**M. Chapellet :** Oui, 4 moins 1 ça fait ? (*hors micro*) Dépenses imprévues de fonctionnement, vous le disiez tout à l'heure, c'est le matelas, 2 180 000 €. Le virement à la section d'investissement, c'est ce chiffre, quand on équilibre la section, qui nous permet de dégager pour le virer, comme son nom l'indique, à la section d'investissement. Opérations d'ordre entre sections, 4 887 685 €.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, 15 106 150 €. Ce sont les contributions aux organismes tels que le SMD3 et le SMAD, pour 11 331 000 €. Les subventions aux associations et aux entreprises 585 000 € et éventuellement la prise en charge, il faut le budgéter, des déficits des budgets annexes, 2,2 millions sont inscrits. Les charges financières 863 500 €. Il s'agit là des intérêts des emprunts que la CAB a contractés à ce jour. Les charges exceptionnelles 183 890 €. En gros, là-dedans on trouve 51 890 € pour l'annulation de titres passés. 50 000 € pour l'intéressement du Cabinet qui nous accompagne sur l'optimisation des bases fiscales. Voilà pour le balayage très rapide des dépenses de fonctionnement.

En face de ça, on va passer aux recettes de fonctionnement. Merci Laurent. Là, on est à 49 712 118 €. Vous avez l'intégralité des chapitres et on va les voir un peu plus en détail dans la foulée. Toujours pareil, la représentation sous forme de camemberts des recettes de fonctionnement.

Et si on rentre un peu dans le détail, le chapitre 02, le fonctionnement reporté, les 11 000 370 € dont on parlait tout à l'heure au point n° 1. Atténuations de charges 100 000 €, ce sont des remboursements d'assurance ou de Sécurité Sociale liés à notre personnel.

Le chapitre 42, opérations d'ordre entre sections 1 254 099 €, ce sont les amortissements sur les subventions et sur l'intégration des travaux de voirie qu'on fait en régie sur le FCTVA.

Sur le chapitre 70, les produits et services, 4 369 420 €. Ce sont donc les règlements par les familles des prestations crèches, centres de loisirs, centres culturels, transports scolaires. On a aussi le remboursement des salaires sur des budgets annexes tels que le SPANC, le Parc Aqualudique, l'eau, l'assainissement, les Transports Urbains, à hauteur de 2 005 000 €, et 830 150 € sont inscrits pour les recettes pour la compétence du transport scolaire, c'est-à-dire la subvention que nous donne la Région, associée aux ventes de cartes pour les gens qui prennent le bus.

Sur le chapitre 73, là aussi Président vous le disiez en préambule, c'est le gros morceau, impôts et taxes 35 892 915 € ; les Attributions de Compensation 333 415 € ; la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 726 000 € ; le produit de fraction de TVA, il reprend maintenant la majorité de notre fiscalité, 9 680 000 € ; le foncier bâti 6 882 000 € ; la CFE, Cotisation Foncière des Entreprises, 4 845 000 € ; la TASCOM, 1 402 000 € ; et les IFRER pour 225 000 €. La TEOM, 9 550 000 €, qui va correspondre à ce qu'on va reverser au SMD3 sur la collecte et sur le traitement des ordures ménagères ; la GEMAPI 221 000 € ; et donc si je vais decrescendo, la taxe de séjour 150 000 €. Voilà pour les grands postes qui font ce chapitre 73.

Le chapitre 74, dotations et participations, 9 117 283 €. On a la dotation d'Interco pour 2 176 000 € ; dotation de compensation des EPCI, 2 615 591 €, et 2 692 636 € sont les financements de certains services communautaires, notamment par la CAF et la MSA ; compensation de fiscalité, 928 000 €, pour les grandes lignes de ce chapitre 74, les dotations et participations.

Sur le 75, autres produits de gestion courante, on va pour 160 000 € retrouver le revenu des immeubles. Et sur les produits exceptionnels, on a budgété 70 000 €. Voilà pour la section de fonctionnement, aussi bien le pendant des dépenses que le pendant des recettes.

Si on passe sur la section d'investissement, là vous avez le tableau avec les reports dont on avait déjà parlé au moment du Rapport d'Orientations Budgétaires, plus les nouveaux

sur l'exercice 2023 projeté, ce qui nous ferait un total de projection d'investissement à hauteur de 18,5 millions. Toujours pareil, sous forme de camemberts et en répartition en pourcentage article par article, mais on va les passer en revue dans la foulée. Le résultat d'investissement reporté 1 162 041 € ; les dépenses imprévues sur la section d'investissement, 300 000 € ; les opérations d'ordre entre sections, 1 254 099 €.

Le chapitre 13 sur les subventions d'investissement, 650 000 €, qui sont des provisions pour les déficits d'investissement des budgets annexes le cas échéant.

Le remboursement d'emprunt sur le chapitre 16, c'est le remboursement en capital, 2 230 805 € ; la participation et créances rattachées, 95 500 €. Ça c'est pour la constitution de la SEM de la légumerie, et pour la foncière départementale on a provisionné ces 95 000 €. Sur les dépenses d'investissement, 3 127 474 € vous disais-je, on en avait déjà parlé il y a un mois de cela. Je ne vais pas toutes vous les relire. On va trouver les aides aux entreprises, 128 738 €, le fonds de concours habitat, on a encore 215 238 € à donner ; le fonds de concours aux communes, 1 040 713 € ; des travaux pour la compétence GEMAPI, 430 628 € ; l'acquisition d'un tractopelle pour les travaux de voirie, compétence CAB, 229 356 € ; la scénographie Quai Cyrano, 298 178 € ; et des travaux de voirie qui ont dû être faits mais peut-être pas encore payés, 227 173 €. Voilà pour les plus importants restes à réaliser Président.

Sur les opérations nouvelles, vous le disiez tout à l'heure en préambule, 9 143 112 € ; études et travaux GEMAPI 500 000 € sont projetés, fonds de concours et subventions aux organismes publics, 1 135 750 € ; la restructuration du centre de loisirs de Toutifaut, 450 000 € sont projetés ; la crèche, création à Lamonzie-Saint-Martin, 800 000 € ; l'extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois, 595 000 € ; fourniture des véhicules et matériels roulants, 240 000 € sont projetés ; la Voie Verte, 568 000 € de travaux ; la scénographie Quai Cyrano, 500 000 € ; les voiries, 2 392 000 € ; la création sur le giratoire de Lanxade, commune de Prignonieux, 500 000 € ; et des travaux sur les bâtiments communautaires, 600 000 € pour les postes les plus importants. Voilà pour les dépenses.

Si on passe sur les recettes d'investissement, c'est le pendant de tout à l'heure. Vous avez la répartition sous forme de camemberts au niveau des recettes d'investissement là aussi sous forme de pourcentage. Les restes à réaliser en recette, on est à 2 460 023 €, ce sont surtout des subventions attendues en recette. Dotations et réserves, 2 846 241 € ; c'est l'affectation du résultat de fonctionnement en réserve de 1 829 492 € et du FCTVA 2023, 1 016 749 €.

Les subventions d'investissement au chapitre 13, 1 050 000 €, là ce sont des subventions attendues sur la scénographie de Quai Cyrano, 250 000 € ; la crèche de Lamonzie-Saint-Martin, 400 000 € ; la GEMAPI, 150 000 € ; et la Maison de Santé Est Bergeracois, 250 000 € sont attendus.

Sur le virement de la section de fonctionnement, 6 317 993 €, on les retrouve là, tout à l'heure on les avait en dépenses. L'amortissement, 4 887 685 € ; et les emprunts et dettes, ce qui pour le chapitre 16, le budget 2023 devrait faire appel à emprunt à hauteur de 935 807 €.

Voilà Président pour le parcours du budget principal dans ses grandes lignes.

Je continue sur les budgets annexes. On mettra au débat l'intégralité à la fin.

Donc on reprend maintenant les budgets annexes des Zones d'Activités Economiques. Je vais juste donner quelques lignes que vous avez dans les slides. Vous avez les maquettes de tous les budgets qui vous ont été transmis, avec la convocation bien évidemment.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2023 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 80 474 338.49 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 61 966 588.60 € et celui de la section investissement à 18 507 749.89 €.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil, ainsi qu'une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 63 voix pour, et 2 contre.

<b>Adoption du budget annexe « ZAE de Bouniagues »</b>
--------------------------------------------------------

**D 2023 – 014**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget de la Zone d'Activité Économique de Bouniagues, on a prévu 3 000 € d'études cette année et la vente de deux lots pour 18 000 € de recettes serait envisagée. La section de fonctionnement est équilibrée par l'inscription d'une subvention d'équilibre de 1 505 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

### **Adoption du budget annexe « ZAE la Tour Ouest »**

**D 2023 – 015**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget de la Tour Ouest, 2 000 € d'études sont prévus. Aucune vente n'est prévue en 2023. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 98 016 € en dotations aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouvera à l'identique en recettes de la section d'investissement.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

### **Adoption du budget annexe « ZAE des Sardines »**

**D 2023 – 016**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget des Sardines, en 2023, 25 000 € sont prévus pour la réalisation d'études. Les travaux relatifs à la création de la voirie de desserte de la nouvelle caserne sont estimés à 400 000 €. La vente de 4 lots devrait être finalisée pour un montant de 268 520 €. Le remboursement du capital emprunté s'élève à 45 000 € et les frais financiers à 18 150 € sur ce budget annexe.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

<b>Adoption du budget annexe « ZAE du Pôle Industriel de la Poudrerie »</b>
-----------------------------------------------------------------------------

**D 2023 – 017**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Le budget du Pôle Industriel de la Poudrerie, en 2023, 3 000 € d'études prévus pour les études de sol et 10 000 € de travaux envisagés. Le remboursement du capital emprunté s'élève à 14 300 €, avec des frais financiers de 2 100 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.



## Adoption du budget annexe « ZAE de Cablanc »

D 2023 – 018

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur la Zone d'Activité de Cablanc, l'aménagement de la zone est achevé, 3 000 € sont prévus pour la réalisation d'études techniques. Pour 2023, 4 lots devraient être cédés pour un montant de 197 098 € de recettes. La section de fonctionnement excédentaire est équilibrée par l'inscription de 157 399 € en dotation aux provisions pour risques et charges, somme que l'on retrouve à l'identique en recettes de la section d'investissement.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## Adoption du budget annexe « ZAE des Galinoux »

D 2023 – 019

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur les Galinoux, cet ensemble immobilier représente une superficie totale de 19 800 m<sup>2</sup> et à ce jour, le site accueille une entreprise de conception hydraulique dans les bâtiments, un loyer de 78 677 € est perçu en 2023. 10 000 € d'études et 86 607 € sont prévus en travaux pour l'extension du parking justement de cette même entreprise WA Conception. Le remboursement du capital s'élève à 42 500 € sur ce budget annexe.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

#### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

<b>Adoption du budget annexe « ZAE de Lanxade »</b>
-----------------------------------------------------

**D 2023 – 020**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Lanxade, 5 000 € d'études inscrits et 15 000 € de travaux devraient être lancés pour finaliser les accès et les réseaux électriques, et le giratoire de 450 000 €, c'est précisé, qui seraient portés par le budget principal. Ces opérations seront financées par l'octroi de subventions et par le produit de la vente de 2 lots estimés à 89 025 €. J'en ai terminé pour les budgets annexes de Zones d'Activités Économiques. Le budget des Transports Urbains.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération

#### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## Adoption du budget annexe « TUB »

D 2023 – 021

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet** : 225 000 € sont prévus en investissement. Ça concerne l'acquisition d'un Handibus et des travaux pour la création des points d'arrêt du schéma de la mobilité. Le remboursement du capital emprunté est prévu à hauteur de 108 000 €. Le financement de ces investissements se ferait par la mobilisation de l'autofinancement du budget annexe et un éventuel recours à l'emprunt s'il y a besoin à hauteur de 26 655 € aujourd'hui estimé. Les dépenses de fonctionnement sur ce budget annexe sur les gros postes : les charges à caractère général, 989 700 €, dont le reversement d'une partie de la mobilité vers le budget principal à hauteur de 600 000 € ; les charges de personnel, 750 000 € ; et le virement à la section d'investissement, 78 263 €. Les recettes de ce budget, ce sont bien sûr : la vente de billets et de cartes d'abonnement, 10 000 € ; le produit du versement mobilité, 1 650 000 € attendus pour l'exercice 2023 ; et éventuellement des subventions d'exploitation pour 33 000 € prévus.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 63 voix pour, et 2 abstentions.

## Adoption du budget annexe « Parc Aqualudique »

D 2023 – 022

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet** : Sur le budget annexe du Parc Aqualudique, les dépenses. Les charges à caractère général, 770 800 €. C'est de la maintenance, ce sont des fluides pour 394 000 € ; les frais de personnel évalués à 900 000 € ; les dotations aux amortissements

281 400 € ; et les intérêts de la dette 149 000 €. Sur l'investissement, le remboursement du capital devrait se situer à 198 000 €. Les recettes en face en fonctionnement, 280 000 € estimés au niveau des entrées ; en investissement on aura une subvention d'investissement du BP pour couvrir les annuités de la dette à hauteur de 398 854 € ; et toujours pareil, une subvention du budget principal, là pour alimenter la section de fonctionnement et l'équilibrer à hauteur de 1 736 785 €.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Après avoir retracé les opérations de construction du nouvel équipement, le budget annexe « Parc Aqualudique » porte maintenant les opérations d'exploitation de l'Aqualud situé sur la zone des Sardines à Bergerac.

Un document de présentation de ce budget annexe est joint à la présente délibération. Il sera commenté en séance.

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

<b>Adoption du budget annexe « SPANC »</b>
--------------------------------------------

## **D 2023 – 023**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe du SPANC, l'assainissement non collectif. Sur ce budget, les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service. Les dépenses sont constituées par le paiement des contrôles aux prestataires de service, 116 650 €, et les charges de personnel pour 65 000 €. Les recettes en face c'est la facturation aux usagers, des prestations de contrôle, 191 000 € ; et une subvention du budget principal qui vient équilibrer ce budget annexe pour 38 428 €. Juste pour répondre à une question qui avait été posée la semaine dernière en commission Finances, sur les contrôles périodiques qui sont faits, alors la périodicité, je ne sais plus si c'est 6 ou 7 ans, je crois, avant de revenir dans les mêmes maisons, mais le coût est de 130 € qui est facturé. Quand vous avez une maison neuve qui se construit avec un assainissement autonome, la conception et la réalisation, c'est 160 € plus 140 €, ça fait 300 € ; et quand il y a une vente immobilière, c'est 200 € le coût de la prestation.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## **Adoption du budget annexe « Centre Évènementiel »**

**D 2023 – 027**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget annexe du Centre Évènementiel, l'attribution du marché global se fera au cours du mois de février 2023 et en l'occurrence, je crois que la CAO a lieu demain après-midi, donc on sera bien le dernier jour de février. La démolition de la salle Anatole France et l'ensemble des travaux sont prévus sur l'année 2023 ; 2024 et 2025 verront la montée en pleine charge des travaux. Le fonctionnement de l'ouvrage est actuellement à l'étude, la gestion de l'équipement par une DSP est actuellement envisagée. Les dépenses, en investissement, on a budgété 3 074 000 €, restes à réaliser compris ; et en recettes, constituées par une avance sur les subventions notifiées autour de 1,6 million et le différentiel si besoin par le recours à l'emprunt de 1 483 555 €. J'en ai bientôt terminé Président.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Ce budget est destiné à retracer les opérations de construction du nouvel équipement, puis à terme les opérations d'exploitation du futur Centre Evènementiel en remplacement de la salle Anatole France à Bergerac.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Centre Évènementiel » tel que présenté en annexe de la délibération.

## **DECISION :**

Adopté par 63 voix pour, et 2 contre.

### **Adoption du budget annexe « Eau – DSP – TVA »**

**D 2023 – 026**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget Eau, DSP et TVA, c'est le budget qui retrace les anciennes communes du SIEDEL. Concernant les dépenses, charges de personnel 190 000 € ; dotations aux amortissements, 201 250 € pour les dépenses. Les recettes, facturation aux usagers 550 000 €. Et en ce qui concerne les travaux, 2 000 € sont prévus pour des frais d'études ; 496 269 € pour l'entretien du réseau ; 1 983 725 € sont inscrits pour la réalisation de travaux. Ces investissements sont financés par de l'autofinancement et un virement de la section de fonctionnement qui viendra justement assumer les dépenses d'investissement.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour les communes de :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prignonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## Adoption du budget annexe « Eau – DSP »

D 2023 – 025

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Sur le budget Eau – DSP, là je vais être très bref, c'est ce qu'on a subdélégué à la commune de Gardonne. On inscrit des chiffres comme toujours, tous les ans on inscrit les mêmes. Je vais passer sous silence ce budget.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Eau – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## Adoption du budget annexe « Assainissement »

D 2023 – 024

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Budget annexe Assainissement. Assainissement collectif là, on est bien d'accord. Dépenses, charges à caractère général, 823 000 € ; charges de personnel, 485 000 € ; dotation aux amortissements, 1 676 950 € ; et les intérêts de la dette, 753 500 €. Les recettes en face, on va trouver la facturation aux usagers 3 436 500 € ; et l'amortissement des subventions, 818 462 €. En investissement, 220 000 € ouverts pour des frais d'études ; 640 000 € pour l'entretien des réseaux ; 42 000 € l'acquisition d'un véhicule ; et 2 470 000 € pour des travaux. Le remboursement en capital sur ce budget annexe se situe à 1 420 000 €. Ces investissements financés par de l'autofinancement,

par un virement de la section de fonctionnement et par des amortissements, ainsi que des subventions, et le recours à l'emprunt à hauteur de 2 352 370 € estimés aujourd'hui. Dans le concret sur ce budget annexe d'Assainissement, qu'est-ce qu'on y trouve ? Sur Bergerac, les travaux seront les suivants. Afin de respecter l'arrêté préfectoral de mise en demeure, la CAB va poursuivre son programme de suppression de rejet d'eaux usées sur la commune de Bergerac, avec une inscription de 2 800 000 € HT sur la période 23- 25 pour les opérations suivantes, et vous avez le détail des 6 opérations avec les rues concernées. Des études et diagnostics auront lieu sur Gardonne, Lamonzie-Saint-Martin, Mouleydier, Saint-Sauveur, Pomport, Saint-Pierre-d'Eyraud, Creysse, La Force, Prigonrieux. On aura aussi des études techniques pour sécuriser le transfert des effluents de Bergerac entre la Rive Gauche et la Rive Droite. Anticiper les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de La Force. Et si vous avez les grandes lignes de travaux d'assainissement, on peut citer Le Fleix, la dernière extension du réseau pour permettre de raccorder 40 branchements ; Lembras, extension du réseau avec 62 branchements à la clé ; Monbazillac, un réseau à créer pour desservir le LEGTA de la Brie ; Saint-Germain-et-Mons, la réfection et l'extension de la station d'épuration ; et éventuellement Saussignac aussi, une extension de réseau est prévue.

Voilà Président, je crois que j'ai balayé un peu plus rapidement qu'il y a un mois l'ensemble de ces projections budgétaires. Je vous repasse la parole pour le soumettre au débat.

**M. le Président :** Merci Jean-Jacques. Deux petits commentaires très rapides par rapport à cette présentation. Vous avez vu que le montant de l'investissement est conséquent, près de 18 millions. Il est rendu possible par un virement extrêmement important de la section de fonctionnement de plus de 6 millions et sans cela, ça ne serait pas possible. Et le recours à l'emprunt sur ce budget principal n'est, si je peux m'exprimer ainsi, que de 940 000 € à peu près, donc on est sur quelque chose de complètement maîtrisé sur ce budget d'investissement. Ce qui nous permettra de redescendre un petit peu en encours de dette sur ce budget principal. Et la première partie de l'investissement conséquent sur le Centre Événementiel ne sera que l'année prochaine, puisque cette année, le montant de l'emprunt nécessaire à mobiliser serait de l'ordre de 1,4 million. Donc on voit que cette année, le recours à l'emprunt général sera relativement maîtrisé. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire à ce stade, je vais vous laisser la parole pour les remarques et les questions que vous pourriez poser. Monsieur Frel veut commencer ?

**M. Frel :** Commencer, je vous laisse évidemment répartir la prise de parole Monsieur le Président. Est-ce que vous souhaitez qu'on fasse débat budget par budget ou je fais toutes mes remarques et vous y venez ? Budget par budget, c'est peut-être le plus simple, le plus compréhensible ?

**M. le Président :** Comme il conviendra.

**M. Frel :** D'accord. Tout d'abord, sur le budget principal, on se réjouit de voir de belles choses, comme notamment des crèches en plus, des extensions de Maisons de Santé, et une reprise un peu timide cette année aussi en 2022 et on espérait peut-être plus d'ambition pour les transports urbains à l'avenir. Et puis il y a un certain nombre de choses qui nous posent problème dans ce dossier. Première chose, dans la note qui accompagne ce budget, il est évoqué le transfert de la compétence déchets et comme vous le savez, c'est quelque chose qui nous pose souci en raison de la gestion catastrophique du SMD3 et je crois qu'il vaut mieux qu'on garde une vue sur ce dossier plutôt que leur laisser entièrement les mains libres. Sur les charges de personnel, on s'inquiète un petit peu aussi de cette doctrine du non-remplacement des départs en retraite ou des départs tout simplement, parce que ça veut dire soit d'une charge de travail en plus pour les fonctionnaires restants, soit des services publics en moins à un moment ou à un autre. Vous le savez, en France de manière générale, et j'espère pas dans notre collectivité, mais un tiers des travailleurs se déclarent en burn-out sévère, et



tout ça parce que depuis les années 80, la productivité au travail a été multipliée par plus de trois. C'est aussi une inquiétude quant au vieillissement de la pyramide de l'âge et le non-renouvellement des compétences par des jeunes. Nous avons une pyramide des âges qui va forcément vieillir puisqu'on n'embauche plus de jeunes pour remplacer les départs en retraite. Et si on cumule ça à la réforme catastrophique sur le recul de l'âge des retraites, on peut s'inquiéter un petit peu sur ces compétences de nos fonctionnaires à terme et le fait qu'il n'y ait pas ce renouvellement.

Sur le SMAD, 400 000 € directement pour le SMAD pour le fonctionnement. C'est déjà questionner, vu qu'on est très loin des objectifs qui étaient annoncés, objectifs annoncés à 300 000 €. Je rappelle quand même que lorsque Daniel Garrigue a lancé l'internationalisation de l'aéroport dans les années 2002, il y a une vingtaine d'années, son objectif c'était 1 million d'euros de passagers pour notre aéroport. C'était même un avion-cargo qui allait faire du transport chaque semaine, des caisses de vin énormes qui allaient être achetées. Vous voyez qu'on est quand même loin des objectifs mais même de ceux de 300 000 passagers, c'est-à-dire 150 000 touristes, puisqu'ils viennent mais ils repartent aussi. Et puis, 550 000 pour nos CDT24, c'est pour les fameuses subventions à Ryanair mais j'y reviendrai tout à l'heure pour le reste. Donc voilà par rapport à ça.

Sur la section d'investissement, vous le savez, vous connaissez notre position sur le stade d'eaux vives, là aussi on s'inquiète, même si c'est reporté un petit peu, il n'y a rien, toujours rien d'engagé, ne serait-ce qu'une étude sur une future médiathèque, et on sait combien elle en a besoin. Je rappelle l'importance de cet équipement, puisque c'est quand même le premier lieu d'accès à la culture pour un très grand nombre de nos concitoyens.

Sur le budget principal, vous l'avez compris, on votera contre. Est-ce que vous souhaitez que je poursuive ?

**M. le Président** : Je vais commencer à vous répondre si vous voulez.

**M. Frel** : Ah pardon, excusez-moi, j'avais juste une petite remarque sur la prise en compte du contexte inflationniste, notamment sur l'électricité, le chauffage, les combustibles. Alors tout ça, c'est en hausse d'environ un tiers. Par contre, je n'ai pas compris pourquoi les carburants étaient en baisse d'un tiers, alors qu'il me semble qu'on reste sur des niveaux ne serait-ce que du coût du mazout à 2 €.

**M. le Président** : Alors sur les carburants, c'est évidemment la conséquence du transfert des véhicules des OM, ça c'est une réponse assez simple. Je vais peut-être commencer par la fin. Monsieur Frel on ne peut pas tout faire à la fois. La médiathèque, on fait un Centre Événementiel, on fait la scénographie Quai Cyrano, on fait deux crèches, on fait un centre de loisirs, on refait Toutifaut, on met 400 000 € sur la voirie en plus etc. Il faut bien commercer par le début. Et pour l'instant, c'est vrai, et ça ne vous aura pas échappé, dans la trajectoire financière jusqu'à la fin du mandat, il était impossible de faire rentrer une dépense supplémentaire pour la médiathèque, qu'on n'a pas oubliée, preuve en est, on a initié le déplacement du BIJ déjà au centre culturel, puisque c'est là que nous projetions de faire ce projet de médiathèque, histoire d'amorcer un petit peu cette logique. Et on travaille malgré tout, parce qu'un dossier ça se monte assez longtemps en amont et un dossier comme celui-là sera assez long, parce que vous n'êtes pas sans savoir que les différentes collectivités qui sont nos partenaires pour financer les projets, sont elles-mêmes confrontées à des difficultés d'accompagnement sur les investissements. Et donc on a, aujourd'hui, quelques incertitudes sur notre capacité et la capacité de nos partenaires à nous accompagner sur ce projet. Ce sont les raisons pour lesquelles ce projet est un petit peu reculé dans l'échéancier mais il est surtout, loin de nous cette idée, annulé parce qu'on sait que c'est un projet important pour les Bergeracois. Mais on a aussi à réaliser des investissements sur nos communes pour faire vivre l'ensemble du territoire et qu'il y ait une vraie réciprocité à travers à la fois un pacte financier qui nous unis, mais aussi un pacte territorial qui fait qu'on va faire une crèche à Lamonzie-Saint-

Martin, une crèche à Prigonrieux, et les investissements sur les centres de loisirs, vous l'avez dit. Alors le centre de loisirs de Toutifaut, il est à Bergerac mais à la limite de la commune de Prigonrieux et un nouveau centre de loisirs est prévu sur la commune de La Force.

Sur le personnel, on sait tous, quand on gère un budget dans une collectivité, que ce soit une commune, un EPCI ou un Département, que le nœud de cet équilibre financier c'est justement la maîtrise et l'équilibre de notre masse salariale. Aujourd'hui, je veux vous rassurer sur tous les services publics puisque c'est obligatoire, les ratios sont respectés dans les crèches, dans les centres de loisirs et le personnel est obligatoirement en quantité suffisante pour assumer le fonctionnement tel que le prévoit la loi, avec des taux d'encadrement qui sont évidemment ceux prévus par cette loi. Ensuite, on a un petit peu pourvu, vous le savez, des Maisons France Services, ce sont des services publics nouveaux que nous avons accompagnés et aidés à créer. Notamment sur La Force et Mouleydier, c'est du personnel supplémentaire qui a été redéployé sur ces services-là. Et donc évidemment, c'est un subtil équilibre entre les nécessaires renouvellements de certains personnels, qui sont des clés importantes pour le fonctionnement de notre collectivité, et d'autres où on essaie de faire au mieux, avec une mobilité interne sur des postes et des fois des agents qui, par cette mobilité et de la formation, prennent davantage de responsabilités dans cette collectivité.

Un mot sur l'aéroport. On vient de passer presque 2 ans et demi avec l'impact du Covid que vous avez tous en tête, cet impact pour les aéroports a été dramatique. Il a été dramatique, cet aéroport s'est retrouvé, comme la plupart, à l'arrêt, quasiment à l'arrêt. On peut se féliciter de l'important rebond sur 2022, puisque c'est un peu plus de 230 000 passagers qu'il a permis d'accueillir à nouveau. Et du coup, on est dans une période où il faut essayer de résorber un petit peu le passif qui a été créé lors de ces deux années, 2020, 2021. Et donc c'est à travers ce lissage sur le passif qu'on constate une augmentation un petit peu de la contribution. Alors il ne vous aura pas échappé qu'il y a une répartition qui est différente, une partie au SMAD et dans la délibération suivante une partie sur le CDT pour être plus clair quant à la répartition de l'utilisation de ces fonds. On a un taux d'effectifs qui se tient, on le verra dans la délibération suivante, on a à peu près le même nombre de fonctionnaires dans notre collectivité, avec une répartition un petit peu différente de celle qu'elle a été jusqu'à présent.

Sur le stade d'eaux vives, je vous rappelle que le maître d'ouvrage ce n'est pas la CAB, donc pour l'instant, au-delà du fait que ce n'est pas un dossier qui aujourd'hui est complètement lancé, même si les études et les maîtres d'œuvre ont été retenus au niveau du Département. Je crois qu'il y aura un certain nombre de communications et de sollicitations participatives dans les mois qui viennent, lancées par le Département. Et à ce moment-là, on s'interrogera sur la pertinence ou pas, parce que vous savez qu'il y a des enjeux migrateurs qui sont, certains l'oublient, mais qui sont la principale motivation de la réalisation de cette rivière artificielle ; puisque l'OFB, qui est l'organisme de l'environnement qui gère ces questions, tanne depuis des années EDF pour améliorer le franchissement du barrage de Bergerac puisque l'échelle qui se retrouve côté Bergerac est insuffisamment performante. Et donc, comme ça a été le cas sur Mauzac, je vous rappelle qu'il y a trois passes à poissons, il est demandé instamment à EDF qui, aujourd'hui, ne considère pas pour ce sujet être une priorité à réaliser, n'envisage pas de réaliser cet équipement. Le Département se propose de le réaliser, avec comme premier objectif, c'est d'ailleurs pour ça que nous travaillons avec l'OFB et la DREAL Nouvelle Aquitaine sur la migration, et l'association Migado, parce que la priorité c'est celle-ci. Mais pourquoi pas en faire, comme vous le savez, dans un deuxième temps, un projet touristique qui bénéficiera évidemment à tous les Bergeracois mais aussi à d'éventuels touristes de faible éloignement, peut-être la métropole bordelaise ou de plus loin, qui pourraient venir sur le Bergeracois.

Je pense que j'ai à peu près répondu à vos questions. Vous en avez d'autres ou est-ce que quelqu'un veut prendre la parole pour compléter ? Monsieur Castaing.

**M. Castaing :** Moi je voudrais intervenir au sujet du budget Assainissement. Je ne sais pas si on peut intervenir dès maintenant ? Oui, j'ai appris ce soir l'ouverture de crédits pour des études, notamment une sur ma commune concernant l'assainissement. C'est très bien, sauf que cette étude était déjà budgétisée sur le budget 2022. J'apprends ce soir que rien n'a été fait au niveau des études sur ma commune pour l'extension du réseau d'assainissement durant tout 2022. J'ai pour habitude de ne pas m'immiscer dans le travail des services mais ce qu'il faut savoir c'est que ce genre de retard va entraîner des conséquences importantes financières pour la commune, puisque cette extension du réseau est primordiale pour nous par rapport à un gros projet d'extension du bourg. Vous connaissez l'augmentation des taux d'intérêt qu'il y a en ce moment, ce qui veut dire que si l'étude n'a pas été faite en 2022, et j'ai bien vu que les travaux ne sont pas prévus pour 2023, au mieux ils seront prévus pour 2024. Je souhaiterais quand même que, d'une part on soit plus informés, peut-être que moi maintenant je serai un peu plus vigilant et je demanderai plus souvent aux services où en est le dossier au niveau des études, mais qu'on soit plus informés et puis que la CAB prenne conscience que ce retard dans l'établissement des études peut avoir de graves conséquences financières pour les petites communes comme la mienne.

**M. le Président :** Anthony, je prenais des informations parce que je n'ai pas précisément tout en tête. D'ailleurs ça fait partie des sujets sur lesquels on va devoir rééquilibrer un petit peu notre action, parce qu'en effet, on avait levé le pied un petit peu sur un certain nombre de dossiers des communes puisqu'on était, je vous l'avais d'ailleurs largement expliqué ici, sollicités par l'Agence de l'Eau pour les problématiques de la ville de Bergerac et donc il était inimaginable pour nous de ne pas répondre aux sollicitations de l'Agence de l'Eau, qui est notre principale partenaire pour financer ces opérations. En fait, les études et les diagnostics n'ont pas été faits sur la commune de Pomport, c'est pour ça qu'on les inscrit pour pouvoir les réaliser cette année, et reprendre un petit peu mieux le cours de l'équilibre de notre territoire. Et donc Nicolas, on a bien noté que ça ne peut pas se faire sans le partage de connaissances avec les communes. On va faire au plus vite Anthony. Monsieur Frel.

**M. Frel :** Oui, vous imaginez bien que j'avais d'autres interventions sur les budgets. Sur l'Eau et l'Assainissement, vous noterez qu'on s'abstiendra sur les budgets qui comportent des DSP, parce qu'on considère que la chose publique doit être gérée par la gestion publique et non pas en DSP.

Sur les TUB, nous nous abstiendrons aussi parce qu'il faut être réaliste, on a un budget qui est sous-dimensionné pour une Communauté d'Agglomération comme la nôtre parce qu'on manque d'ambition pour créer une alternative de transport aux Bergeracois. Certes, il y avait cette année la ligne 1 qui a été étendue et puis la remise en circulation de la ligne 2, mais avec des fréquences qui sont beaucoup trop longues et avec des horaires qui sont inadaptés, des circuits qui sont parfois pas adaptés et un grand nombre d'établissements scolaires par exemple qui ne sont pas desservis. Et on voit bien que, tant sur la question climatique que sur la question du coût de l'énergie, notamment des carburants avec ce fameux litre de gazole à 2 €, on devrait avoir une autre ambition pour nos Transports Urbains Bergeracois, notamment pour les doter de personnels supplémentaires, de façon à ce qu'on puisse améliorer les cadences des autobus urbains et proposer une vraie offre qui devienne attractive. Parce qu'à l'heure actuelle, l'offre n'est pas suffisamment attractive et donc on continue à jouer trop petits bras.

Sur le budget du Centre Événementiel, moi j'espérais que ce soit un dossier qui soit du coup pleinement mis sur la table aujourd'hui avec le choix de l'attributaire annoncé et puis avec la transmission du coût final de l'opération. Parce que pour l'instant, on le voit toujours apparaître dans les documents comptables avec ce fameux coût initial de

13,5 millions d'euros hors taxes et hors options, et il faudra bien qu'on finisse par connaître quel sera le réel coût de cet équipement, et ça serait bien qu'on le sache avant d'engager des choses qui deviennent définitives. Et puis, une inquiétude à la lecture du dossier aussi avec la privatisation de la gestion du Centre Événementiel par la suite. Là aussi, on continue à considérer qu'une gestion publique nous semble plus pertinente. Et du coup, cette gestion qui sera confiée à une entreprise privée va forcément avoir des conséquences sur l'utilisation du Centre Événementiel par notamment des associations et on aimerait quand même avoir là-aussi, avant de se prononcer, une vision un petit peu de là où on va parce qu'il me semble que c'est quand même assez important. Dans la genèse du projet aussi, il était annoncé qu'il allait servir pour des séminaires internationaux, notamment en lien avec la Grande-Bretagne et on connaît les conséquences du Brexit. Est-ce qu'on a déjà des idées de séminaires internationaux qui seront organisés dans ce cadre-là et dans ce Centre Événementiel qui va être construit ? Et puis, une dernière question, c'est sur les subventions attendues, puisque vous aviez annoncé, lors du lancement du projet, qu'on ne construirait que s'il y avait 80 % de subventions. Je voulais savoir à quel taux de subventions nous étions.

**M. le Président :** Je vais laisser mon collègue Thierry Auroy-Peytou vous répondre sur les transports d'abord, et puis je poursuivrai sur le Centre Événementiel.

**M. Auroy-Peytou :** Oui Lionel, vous dites qu'on fait une politique de petits bras et ambitieuse pour le transport. Comme je vous ai dit il n'y a pas si longtemps, que je fais en fonction de ce qu'on me demande, de ce que j'ai. Comme je vous ai dit en commission Mobilités, j'ai 756 000 € environ de subventions de la Région pour faire les transports scolaires, nous mettons du budget principal 576 000 € pour ajuster notre budget. Vous voyez la somme à peu près de 1 300 000 € sur une recette de 1 700 000 €. Après, ce qu'il me reste, il faut qu'on gère les transports urbains, l'Handibus, et tout ce qui touche aussi après le Plan Vélo que nous allons mettre en place qui est en ce moment en discussion. Effectivement, on en a parlé longuement avec le Président au mois d'octobre, nous avons avant cette crise économique des ambitions pour recruter. N'ayant pas ces recrutements, il faut qu'on fasse avec ce qu'on a. Et pour rappeler, j'en ai parlé en commission Mobilités, effectivement je peux vous assurer, enfin on en a parlé longuement avec le Président, nous avons des départs en retraite qui seront remplacés, déjà ça c'est un point important. Parce que si je devais faire ces transports avec moins deux de plus, on ne pourrait pas le faire. Nous avons répondu favorablement à toutes les demandes qui ont été faites par le monde économique, en sachant qu'il faut satisfaire les entreprises qui versent le versement mobilité. Ça n'a pas été facile de passer de 0,3 à 0,6 et j'ai mes collègues chefs d'entreprises ici à mes côtés, et nous avons un peu bataillé, mais c'est passé malgré tout. Nous sommes passés de 0,3 à 0,6 en deux fois, en doses homéopathiques pour essayer de calmer tout le monde. Nous essayons, par la ligne 1 et la ligne 2 que nous avons mises en place depuis le 12 décembre, de passer dans de nombreuses entreprises du Bergeracois, dans la ville de Bergerac puisqu'on ne peut pas dépasser le périmètre de la Ville. Je dis souvent que Bio Inox à Lamonzie, ils n'ont pas la possibilité de prendre le bus parce qu'ils sont en dehors de la Ville et ils payent le versement mobilité et ils la payent, même l'entreprise Goubie à Prignonrieux qui paye aussi le versement mobilité mais qui n'ont pas de retour sur le transport. Il n'y a que Citroën éventuellement. C'est pour embêter mon collègue Jean-Pierre Cazes. Pour dire que l'on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a. Je ne peux pas faire de miracle quand on n'a pas les moyens effectivement, on essaie de satisfaire au mieux. Effectivement, si on avait eu ces trois recrutements, on aurait pu faire une desserte à 18 minutes sur la ligne 1, on est à 1h45. Mais nous avons aussi desservi un endroit qui n'était pas desservi, c'est-à-dire l'Est de Bergerac, toute la zone commerciale de l'Est de Bergerac, ce qui contente aujourd'hui des employés qui vont au travail en voiture le matin à 5h00 mais qui reviennent avec le bus dans la matinée, puisque j'ai fait avec mon collègue, Jean-Claude

Bonnamy, des rotations avec les bus pour aller un petit peu échanger avec les usagers. Alors, c'est vrai que ce n'est pas facile. Nous avons mis une application, que j'espère vous avez, pour renseigner au moment précis la navette Cœur de Ville. On peut sur l'application voir à tout moment où est la navette Cœur de Ville, ce qui n'était pas le cas avant, donc c'est une amélioration. Nous avons détourné la navette Cœur de Ville sur Jean Moulin et la station Avia au plus proche du lycée Maine de Biran, pour répondre aux différentes associations sportives pour amener nos jeunes, notamment le mercredi après-midi sur la plaine de Picquecailloux pour aller faire du sport. Nous sommes passés au Tounet alors qu'on ne passait pas, et ça c'était une de vos demandes, même celles précédemment. Donc j'essaie d'entendre, d'écouter et de faire. Vous savez mon principe, je ne suis pas là pour faire mon transport pour moi, je fais en fonction de ce qu'on me demande. On a reçu les différents chefs d'entreprises et aussi nous avons reçu les directeurs des CFA, puisqu'on avait enlevé le TAD et nous avons beaucoup de jeunes le lundi matin, le vendredi soir, qui avaient commandé le TAD pour aller aux établissements. Comme on l'avait supprimé, ils n'avaient plus de transport. Aujourd'hui, du lundi au vendredi matin et soir, nous avons une navette le matin et soir pour desservir les différents CFA. Et dernièrement, à la Préfecture, la semaine dernière, nous avons eu une réunion sur ce sujet, d'ailleurs sur l'insertion, l'emploi et la mobilité. D'ailleurs, j'ai proposé, j'en parlerai plus précisément avec le Président, qu'on organise les assises des mobilités sur le territoire du Département, que ça se fasse à Bergerac, présidées par la Préfecture ou présidé par Monsieur le Sous-Préfet, avec les différents acteurs économiques et les différents acteurs, les lycées, les collèges, les chefs d'entreprises, pour qu'on parle de mobilités, pour qu'on écoute ce que les gens souhaitent des mobilités pour que nous, élus, puissions faire au mieux. Donc moi j'essaie de faire au mieux. Monsieur Frel, vous savez la passion que j'ai pour les mobilités et les transports, et c'est pourquoi d'ailleurs, l'Union des Maires, lors de leur Assemblée Générale au mois de janvier, m'a confié, pour représenter l'ensemble du Département, les maires sur les sujets ferroviaires et les sujets des mobilités, vous savez ma passion que j'ai là-dessus. Il y aura une revoyure au mois de juin sur la mobilité que nous avons mise en place avec le Président et je sais que le Président est attentif pour y mettre des moyens nécessaires si ça marche, si ce qu'on a mis jusqu'à présent, depuis le 12 décembre, si la ligne 1 et 2 est parfaite, si elle apporte du monde supplémentaire, de desservir aussi le Nord du Bergeracois. J'essaie de faire et d'entendre ce qu'on me demande et de faire au mieux. Je sais que ce n'est pas parfait, je sais que Sigoulès, La Force, Prigonrieux, ne sont pas desservies par la mobilité. Mais peut-être que ces assises des mobilités nous donneront des moyens, que le Gouvernement peut-être mettra en place des moyens puisqu'ils veulent qu'on travaille maintenant sur du covoiturage. Je ne suis pas très adepte du covoiturage, je suis plutôt pour un transport de collectif, donc on verra. Il faut qu'on travaille, il y a du pain sur la planche, mais je pense qu'on ne fait pas une politique de petits bras. Je n'aimerais pas entendre cela Monsieur Frel, pas une politique de petits bras. Aidez-moi plutôt à trouver des solutions et des moyens mais je sais que le Président est attentif pour qu'on trouve des moyens dans les années à venir. Je vous remercie.

**M. le Président :** Sur le versement mobilité, vous savez qu'on est bridés à 0,6, alors que le Grand Périgueux est à 1,2, donc c'est toujours, comme le dit Thierry, une question aussi de moyens à mettre en œuvre sur ce sujet.

Sur le Centre Événementiel, un certain nombre d'éléments puisque vous avez posé pas mal de questions. La première c'est qu'on ne peut pas vous en dire plus tant que la CAO n'est pas passée. Je ne peux pas vous dire qui est retenu avant que la CAO ne les ait retenus. C'est demain après-midi, donc vous m'excuserez, je ne peux pas faire mieux que ça, et il n'y a rien de caché. On fera un Conseil Communautaire dédié à ce Centre Événementiel parce que ça le mérite, avec une présentation et un retour sur la genèse de ce projet et tous les contours et les pourquoi du comment, etc. On y consacrer une

soirée parce que je crois que ça le mérite. J'avais dit qu'il fallait un fort taux de subventions, 80 %, je n'y ai même pas pensé Monsieur Frel. Je n'y ai même pas pensé parce que je vous rappelle que le taux de financement moyen des projets CAB qui sont correctement financés, je pense, c'est 62 %. Donc vraiment sur un projet comme celui-là, même dans mes rêves les plus fous, je n'y ai pas pensé.

Sur ces financements, ce sont 8,6 millions d'euros de subventions qui sont affectés aujourd'hui à ce projet. Si vous faites un ratio, vous étiez partis sur 13,5 millions hors taxes hors options, on est à un peu plus de 65 % de subventions, ce qui est au-dessus de la moyenne que nous avons obtenue sur les autres dossiers. Je crois qu'on peut se satisfaire, ce sont 8,6 millions d'euros qui viendront de l'extérieur pour notre territoire, pour nous aider à porter ce projet. Je crois que c'est une belle performance. Je crois qu'il faut le dire parce que sur des montants aussi conséquents, amener sur ce territoire plus de 8 millions d'euros pour créer cet équipement dont nous avons besoin, et on essaiera de vous redémontrer que vous avez tort sur le sujet. Le marché est déjà lancé Monsieur Frel. C'est un marché global de performances, on n'est plus à discuter, est-ce qu'on le fait, est-ce qu'on ne le fait pas, est-ce que c'est opportun, est-ce que ce n'est pas opportun ? Il est déjà lancé. C'est l'apanage d'un marché global de performances, qui a commencé il y a 14 mois, et qui s'est terminé jeudi avec la décision demain en CAO. On vous dira très rapidement qui est retenu. Je pense qu'on demandera au groupement retenu de venir nous faire une présentation parce que je pense que c'est intéressant. On a pu le vivre avec nos collègues jeudi, de bien sentir aussi, puisqu'ils savent communiquer, nous faire partager leur enthousiasme à construire cet équipement et l'intérêt que ça peut avoir pour notre territoire. Donc il n'y a rien de dissimulé. Evidemment on parlera, et on a beaucoup parlé des options, et il y aura des choses à faire autour parce qu'il y aura des améliorations d'accès, il y aura des améliorations de parking, il y aura des améliorations à donner à ce projet pour qu'il s'exprime complètement sur le Bergeracois. Oui, on réfléchit à une éventuelle DSP parce que c'est un outil... On voit aujourd'hui avec le fonctionnement du Parc Aqualudique, que le fonctionnement c'est quelque chose de particulièrement sensible et il faut y réfléchir. Ce n'est pas parce qu'il y a une DSP que ça échappe aux collectivités. Pour avoir largement discuté avec nos collègues d'Agen, qui ont un outil similaire un peu plus conséquent que celui qui va être réalisé à Bergerac, des créneaux importants sont inscrits dans la DSP au profit des collectivités. Après, à charge des collectivités de gérer ces créneaux et ces espaces dans la DSP. Aujourd'hui, on a lancé une étude prospective. On se fait accompagner par un bureau d'études parce que c'est quand même un métier, de voir comment on pourrait réfléchir à un cahier des charges qui tienne la route pour solliciter et rechercher d'éventuels candidats à cette DSP. Il y a déjà un vrai travail de maîtrise de l'outil DSP qui concerne cet outil, qu'est-ce qu'on veut mettre dedans, comment on répartit tout ça. Il y a un gros travail sur cette année 2023 pour réfléchir à tout ça et on se fait accompagner pour le faire correctement. La décision n'est pas prise mais évidemment, certains collègues ici ont évoqué l'idée de réfléchir à regrouper cette DSP avec le Centre Culturel, ou pas, parce que ce sont des équipements qui peuvent avoir à un moment donné des passerelles, on peut dire, puisque la jauge peut être complémentaire. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment on se positionnera par rapport à ça mais en tout cas, je pense que pour avoir recueilli l'assentiment d'une bonne majorité de nos collègues, cette idée de réfléchir à la DSP nous rassure plutôt qu'elle ne nous inquiète. Et donc on est en train de réfléchir à ça, c'est pour ça que ça vous a été mentionné tout à l'heure.

J'espère avoir répondu à votre questionnement sur le Centre Événementiel et on aura évidemment une soirée sur laquelle on pourra rentrer dans le détail et avec les personnes qui vont le construire. Vous savez que le marché global de performance, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a la construction mais il y a aussi 10 années de fonctionnement

derrière. C'est-à-dire que les entreprises construisent pour en assumer le fonctionnement derrière. Ça nous donne des garanties sur la qualité de la construction et de la manière dont cet outil va être réalisé.

D'autres interventions ? Merci. Je vais passer la parole à Jean-Jacques puisqu'on va essayer de vous proposer une formule pour voter ces budgets puisqu'on ne peut pas tout voter en bloc.

**M. Chapellet** : Pour ne pas tout voter en bloc et pour enlever les ambiguïtés des contres ou des abstentions, on va le faire budget par budget, si vous n'y voyez pas d'inconvénients. Juste on va peut-être faire un paquet des Zones d'Activités Économiques. Est-ce que ça vous convient ma proposition ? On fait budget par budget et on fait un groupage sur les Zones d'Activité ?

Alors pour le budget principal, quels sont ceux qui sont contre ? 2. Abstentions ? Adopté à **la majorité**. Merci.

Sur les budgets des Zones d'Activités Économiques, qui sont au nombre de 7. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Pour le budget annexe du SPANC, l'assainissement non collectif, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Le budget annexe des Transports Urbains, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? 2 abstentions. Adopté à **la majorité**. Merci.

Le budget annexe du Parc Aqualudique, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? C'est bon ? Monsieur Frel ? Oui, c'est bon ?

**M. Frel** : (*hors micro*)

**M. Chapellet** : L'Aqualud. Pour ?

**M. Frel** : Pour.

**M. Chapellet** : Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Le budget annexe du Centre Événementiel, quels sont ceux qui sont contre ? 2. Abstentions ? Adopté à **la majorité**. Merci.

Budget annexe de l'Eau – ex-SIEDEL, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

L'Eau Gardonne, il faut le passer, Laurent, au vote ? Oui, je crois. Subdélégation du budget annexe de l'Eau de la commune de Gardonne, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Et le dernier, le budget annexe de l'Assainissement, quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Et tant que j'ai la parole Fred, je remercie Laurent derrière moi qui était à la manette vidéo.

**M. le Président** : Merci Jean-Jacques.

Chers collègues, on va passer au point n° 3, c'est Roland Fray qui présente ce dossier.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe « Assainissement ».

Ce budget annexe unique retrace les opérations d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes concernées par cette compétence.

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2023 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté en annexe de la délibération.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

**Subvention au Comité Départemental de Tourisme – Convention entre le département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux**

**D 2023 – 028**

**RAPPORTEUR : Roland FRAY**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Fray :** Merci Président. Le département de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, conscients de l'intérêt de l'aéroport de Bergerac en termes de rayonnement du territoire, ainsi que des retombées économiques et touristiques en Dordogne, ont souhaité organiser en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne, le CDT24, le développement de campagnes de marketing. Le CDT24 engagera une stratégie dédiée et procédera ainsi à toutes les démarches administratives et de mises en concurrence, afin de disposer d'un ou des partenaires qui seront en charge de promouvoir la destination aéroportuaire Dordogne-Périgord.

Dans ce cadre, le département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux souhaitent, via une convention, établir un partenariat conjoint avec le CDT24 pour développer cette action de marketing en faveur du territoire de la Dordogne, et s'engagent à le financer sur 4 ans.

La convention jointe a ainsi pour objet de déterminer les termes de ce partenariat ; de fixer le montant des subventions et les conditions de leur attribution ; ainsi que de préciser les modalités d'évolutions et de restrictions éventuelles en cas de non-respect de ces objectifs ou de l'atteinte à toute réglementation s'imposant aux parties.



Pour la réalisation des objectifs, le CDT24 percevra les sommes annuelles suivantes de la part des partenaires : pour l'année 2023, Département de la Dordogne, 902 982 € ; Communauté d'Agglomération Bergeracoise, 545 989 € ; Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, 125 997 €. Pour les années 2024, 2025 et 2026, vous avez les chiffres correspondants. Le CDT24 est par ailleurs autorisé et incité à rechercher des financements complémentaires auprès d'autres financeurs pour accroître la promotion de la destination Dordogne-Périgord.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la convention et à verser les subventions correspondantes au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.

**M. le Président** : Merci Roland. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Frel ?

**M. Frel** : Oui, merci Monsieur le Président. J'ai peur parfois de monopoliser un peu la parole de la salle mais bon. L'argumentation de cette délibération est bien pudique. Elle intervient alors que le SMAD s'est fait littéralement étriller dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui date du mois de juin 2022, donc tout récemment, en ce qui concerne les subventions illégales versées aux compagnies aériennes et d'abord à Ryanair. Nos collectivités, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération de Bergerac et un petit peu la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, arrosent chaque année les compagnies aériennes de ce qui est appelé des aides au marketing. La Chambre Régionale des Comptes, mais aussi dans plusieurs autres dossiers les Tribunaux Administratifs et ceux de l'Union Européenne, ont considéré ces mêmes aides comme illégales. C'est ce qu'on appelle le système Ryanair. Cette compagnie, parfois j'ai envie de dire ce maître-chanteur, oblige les collectivités à lui verser ces aides, sinon elle menace de quitter les aéroports du jour au lendemain si elle n'obtient pas satisfaction. Elle bénéficie pourtant de conditions extrêmement favorables pour atterrir ou décoller de Bergerac avec des tarifs d'utilisation très attractifs. En fait ces aides au marketing se résument uniquement à l'achat de liens internet ou de bannières sur le propre site de Ryanair, qui renvoie ensuite vers d'autres sites. Et je vous mets au défi de trouver où sont ces bannières parce que c'est vraiment très très compliqué à trouver et on peut se poser de la réalité des choses. Le coût de cette prestation pour les collectivités a été quasiment de 1 500 000 € en 2019, alors je prends 2019 parce que c'est l'année de référence avant le Covid. Le coût total pour 2023 sera de 1 574 968 € : 903 000 € pour le Département, 546 000 € pour la CAB, 126 000 € pour le Grand Périgueux. Alors même que le trafic passagers a baissé de 2016 à 2019 d'environ 8 %. Il reste encore bien terne malgré le rebond de 2022. Et ces subventions sont quasiment dévolues exclusivement à Ryanair, avec des aides pour cette compagnie qui se montent à 20 € par passager, 20 € aller, 20 € retour, quand d'autres compagnies touchent, elles, 1 € par passager. Le rapport de la CRC relatif au SMAD démontre l'illégalité de ces aides aux entreprises car elles méconnaissent la réglementation européenne en la matière, notamment les lignes directrices aériennes, et parce qu'elles faussent le marché de la concurrence, que ce soit entre compagnies aériennes ou entre aéroports locaux. Très critique, cette même Chambre Régionale des Comptes écrit que, ces aides permettraient aux compagnies de proposer des offres agressives à la clientèle, financées par le contribuable local pour accroître leur activité. C'est d'ailleurs bien parce que ces aides sont illégales que le Conseil Régional refuse de participer à ce racket et avait d'ailleurs demandé d'y mettre fin en échange de l'augmentation de sa participation au SMAD. Espérons qu'à un moment, il ne vienne pas mettre le nez dedans et heureusement que le conseiller régional n'est pas là aujourd'hui.

L'autre problème juridique grave qui est pointé par la CRC, c'est le versement de ces aides aux entreprises par le Conseil Départemental qui n'en a pas la conséquence. En ce qui concerne le Conseil Départemental, elles sont donc doublement illégales. L'artifice de cette délibération permet de ne plus avoir le SMAD, et tant mieux pour le Président du

SMAD, mais que ces aides aux entreprises aériennes proviennent du SMAD ou directement de nos collectivités sans le SMAD, il n'en reste pas moins que leur caractère demeure illégal. La seule différence, c'est que nous ne pourrions plus nous cacher derrière le SMAD et j'ai bien peur qu'on fasse du coup les choux gras du prochain rapport de la CRC sur notre collectivité. Il me paraît dangereux de s'aventurer sur une voie juridiquement hasardeuse. Alors, au-delà des considérations morales, c'est continuer d'inscrire l'activité de l'aéroport dans un modèle économiquement instable qui peut s'écrouler du jour au lendemain. Il conviendrait plutôt de revenir à minima à un respect des règles de façon à sortir d'un système qui ne pourra pas perdurer. Il conviendrait aussi, à l'heure du dérèglement climatique, des canicules, des sécheresses, vous avez vu aujourd'hui combien c'était d'actualité, de se poser la question de l'impact du modèle aérien à bas coût qui est biberonné, on le voit en subventions, l'impact d'un voyage aller-retour Bergerac et Londres c'est 2 kilos de CO2 en train, et ça existe. Vous partez de 6h00 de Bergerac, à 13h30 ou 14h30 vous êtes à Londres, pour 190 €. Ces 2 kilos de CO2 en train c'est 25 kilos en autocar, 46 kilos par passager si la voiture était occupée par 4 personnes, et 196 kilos par avion. Dans cet exemple, l'avion a un impact 88 fois plus élevé que le voyage en train et 4 fois plus que le voyage en voiture. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, vous avez compris que nous voterions contre cette délibération.

**M. le Président :** Merci Monsieur Frel. Évidemment, sur ce point vous avez raison. Le versement au CDT c'est pour clarifier la position du versement de cette somme-là au profit du tourisme, et qui mieux que le CDT peut mettre en œuvre le marketing départemental pour pouvoir vendre ce sujet. On est parfaitement dans cette logique de répondre à la CRC. Je ne fais pas partie de ceux qui souhaitent fermer l'aéroport de Bergerac et on essaie de porter la démarche à bout de bras parce qu'on est convaincus que c'est quand même une voie d'accès pour notre territoire importante. On n'a pas l'autoroute, on a des difficultés à capter les choses, on ne sait pas demain comment sera mû le transport aérien, et peut-être qu'il sera plus vertueux et qu'il faudra aussi des infrastructures pour accueillir des gros travaux d'innovation technologique qui vont dans ce sens. Et il est important de rester candidat à cette innovation, à ces éventuelles innovations, et les déplacements, on aura toujours besoin de se déplacer, et les capter. Nos amis Britanniques reviennent en force, malgré le Brexit. On avait prédit justement que le marché des Britanniques s'effondrerait, ce n'est pas le cas. 230 000 passagers en 2022, ce n'est pas si mal par rapport à la conjoncture, et les aléas et les incertitudes économiques qui ont prévalu notamment sur le deuxième semestre. Et donc, on reste mobilisés avec justement, plutôt que de s'endormir, des recherches plutôt innovantes sur des nouvelles lignes, avec des discussions sur des lignes comme Dublin, Édimbourg, des choses comme ça qui pourraient donner un souffle nouveau à cet aéroport pour le maintenir. Je vous rappelle, vous avez parlé de la Région, en effet la Région, jusqu'à preuve du contraire, reste un partenaire solide, puisqu'elle est montée à 25 % du capital et elle a renouvelé sa confiance à l'aéroport de Bergerac alors qu'elle avait cessé de le faire sur d'autres aéroports. Ça c'est plutôt un signe extrêmement encourageant de la Région Nouvelle Aquitaine sur ce site, parce qu'elle y croit aussi, et donc on reste complètement mobilisés là-dessus. Je pense qu'on a une vraie divergence de fond sur ce sujet et on essaie de l'assumer.

D'autres interventions sur ce dossier ? Il n'y en a pas. On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **une large majorité**. Je vous remercie.

Point suivant, il s'agit du contrat de ville, c'est Fatiha Bancal qui rapporte ce dossier.

## DELIBERATION ET VOTE

Le Département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, conscients de l'intérêt de l'aéroport de Bergerac en termes de rayonnement du territoire ainsi que de retombées économiques et touristiques en Dordogne, ont souhaité organiser, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT24), le développement de campagnes de marketing.

Le CDT24 engagera une stratégie dédiée et procédera ainsi à toutes les démarches administratives et de mise en concurrence, afin de disposer d'un ou de prestataire(s) qui sera(ont) en charge de promouvoir la destination aéroportuaire « Dordogne-Périgord ».

Dans ce cadre, le Département de la Dordogne, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux souhaitent, via une convention, établir un partenariat conjoint avec le CDT24 pour développer cette action de marketing en faveur du territoire de la Dordogne et s'engagent à la financer sur 4 ans.

La convention jointe a ainsi pour objet de déterminer les termes de ce partenariat, de fixer le montant des subventions et les conditions de leur attribution ainsi que de préciser les modalités d'évolution et de restitution éventuelle en cas de non-respect de ces objectifs ou de l'atteinte à toute réglementation s'imposant aux parties.

Pour la réalisation des objectifs, le CDT24 percevra les sommes annuelles suivantes de la part des partenaires :

	2023	2024	2025	2026
<b>Département de la Dordogne</b>	902 982 €	959 915 €	987 179 €	992 686 €
<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>	545 989 €	580 414 €	596 899 €	600 229 €
<b>Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux</b>	125 997 €	133 942 €	137 746 €	138 514 €

Le CDT 24 est par ailleurs autorisé et incité à rechercher des financements complémentaires auprès d'autres financeurs pour accroître la promotion de la destination « Dordogne-Périgord ».

### PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver la convention,
- verser la subvention correspondante au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne,
- et autoriser le Président à signer la convention

### DECISION :

Adopté par 63 voix pour, et 2 contre.

D 2023 – 029

RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL

### PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**Mme Bancal** : Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Communautaire, ce projet de délibération concerne l'appel à projet du contrat de ville pour l'année 2023. Il concerne le territoire communal de Bergerac, les quartiers sont situés sur les quartiers Nord des deux rives et gauche. Cet appel à projet, outil du contrat de ville, permet de réduire les écarts entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste du territoire. Il vise à améliorer les conditions de vie de ses habitants. Ainsi, dans les tableaux proposés dans ce projet de délibération, vous trouverez tous les projets identifiés à subventionner.

Cette année, 34 projets sont proposés pour un montant total de 52 950 €. Ce soutien est en cohérence avec les orientations stratégiques prioritaires du contrat de ville. Une liste vous est proposée sur ce projet de délibération. Par les Conseils Citoyens, la place des habitants est garantie dans toutes les instances de pilotage. De ce fait, ils sont associés durant cette démarche. Ils ont donné un avis sur l'ensemble des projets déposés.

La proposition qui vous est faite ce soir est d'approuver l'attribution des subventions aux associations et structures proposées dans les tableaux ci-dessus. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci Fatiha. Evidemment, le Comité de Pilotage s'est réuni, Comité Technique, Comité de Pilotage, et les discussions croisées ont eu lieu entre les différents partenaires de ce contrat, en essayant de rentrer et de coller au plus près aux besoins des territoires et des quartiers prioritaires évidemment. C'est là que s'adresse ce dispositif. Je veux saluer le travail que fait Fatiha au quotidien pour suivre ce dossier. C'est important de ne pas le laisser tomber. A cela, on parlera aussi de l'adulte relais un peu plus loin.

**Mme Bancal** : C'est la prochaine délibération Président.

**M. le Président** : Y a-t-il des questions ? Oui, Hélène.

**Mme Lehmann** : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous. J'aimerais évoquer une des actions qui est subventionnée là ce soir, qui me tient particulièrement à cœur dans la thématique de la lutte contre les discriminations. Vous le savez, bientôt aura lieu la journée internationale pour les droits des femmes le 8 mars. Certains pourraient croire qu'en 2023, cette journée a perdu de son intérêt, qu'en France les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes et que notre société permet l'égalité entre les sexes. Ce n'est malheureusement pas le cas. Un exemple frappant en ayant un écart de près de 600 € actuellement, en moyenne, entre les pensions de retraite des femmes et de celle des hommes. Ou alors un autre exemple, la proportion de femmes sur les bancs de l'Assemblée Nationale ou du Sénat. Fortes de ce constat, plusieurs associations bergeracoises, à l'initiative d'Enjeu Femmes, qui perçoit la subvention ce soir, c'est une association qui milite pour les droits des femmes sur le territoire. Ces associations, elles ont réuni leurs moyens humains et financiers avec l'aide des structures publiques, comme notre Communauté d'Agglomération, pour proposer aux enfants de 8 à 12 ans de questionner leur représentation sur les rôles des filles et des garçons de manière ludique et pédagogique. Il est reconnu scientifiquement qu'à cet âge, les enfants sont les plus plastiques par rapport aux normes sexuées. Grâce à l'exposition au Village des Garfilles, créée par Lacq Odyssée, qui est un centre de culture scientifique technique et industriel comme Cap Sciences à Bordeaux, les élèves et leurs enseignants pourront

tester plusieurs modules de jeux autour des thèmes de la maison, de l'école et du chemin des découvertes. L'objectif général est de proposer un outil qui permette l'égalité entre les femmes et les hommes, en permettant au public d'observer son environnement social et de percevoir son caractère sexué ; de découvrir la variabilité entre les individus pour se rendre compte qu'elle peut être plus importante que les inégalités entre les sexes ; et de comprendre aussi les inégalités qui découlent des représentations sexuées. 17 créneaux sont proposés aux enfants des quartiers de la politique de la ville mais aussi aux écoles du territoire de la CAB, ainsi qu'aux centres sociaux et aux centres de loisirs, et une journée grand public le samedi 4 mars de 10h00 à 17h00. Je suis vraiment fière que la Communauté d'Agglomération ce soir, à travers sa compétence politique de la ville, accompagne financièrement cette démarche capitale pour notre société et je souhaite que nous, élus communautaires, soutenions ce projet en étant présents au vernissage qui aura lieu le 4 mars à 11h00 salle Jean Barthe à Bergerac. Vous aurez l'invitation très prochainement dans vos boîtes mail. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Hélène. On y sera. J'espère qu'on sera nombreux à y venir. Je crois que c'est un sujet dont on ne parle pas encore trop souvent et qui mérite d'avancer. Si on peut apporter notre petite pierre à l'édifice et soutenir les gens qui se battent pour ça, on a raison de le faire. Cyril.

**M. Goubie** : Oui, merci Président. En tant que trésorier de l'association de l'école la Deuxième Chance, je ne prendrai pas part au vote, bien entendu, mais je remercie le Conseil Communautaire par avance si l'attribution de la subvention est faite.

**M. le Président** : Merci Cyril. Joaquina.

**Mme Weinberg** : Merci Monsieur le Président. Je profite de l'intervention de Madame Lehmann pour féliciter effectivement l'association Enjeu Femmes et l'ensemble des collectifs qui travaillent sur la question des droits et égalité filles-garçons. Et d'ailleurs, j'en profite pour vous informer que la Ville de Bergerac accompagne cette initiative également par la mise à disposition de la salle pour l'exposition sur une durée de 15 jours et il y a toute une programmation qui a été éditée sur le site de la Ville, où on propose, par le biais des associations et de différentes structures institutionnelles, différentes animations qui ont pour but d'amener une réflexion sur les questions de l'égalité des droits des femmes. Merci à tous.

**M. le Président** : Merci. Je vous rappelle que les membres du Conseil Communautaire qui font partie des associations concernées, comme Cyril, ne prennent pas part au vote. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va justement faire ce vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci pour eux et elles. On va passer au dossier suivant, c'est toujours Fatiha qui le présente.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 563 habitants. Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des Deux Rives et Quartier Nord.

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville peuvent bénéficier d'un soutien financier des différents partenaires : Etat, Région, Département, Europe, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Ville de Bergerac, Caisse des dépôts et consignations, CAF, ARS, MSA... La date limite de dépôt de dossiers pour l'appel à projets de cette année était fixée au 11 décembre 2022.

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération a mis en place, dans le cadre de l'instruction des dossiers, une grille d'évaluation pertinente et cohérente avec les orientations stratégiques du Contrat de Ville mais également avec ses propres compétences (Cf. délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2017).

Aussi, les projets sont évalués selon les critères suivants :

- . Effort de partenariat entre les porteurs de projets,
- . Garantie de l'égalité Femme/Homme,
- . Cohérence géographique du public cible des actions par rapport aux habitants des quartiers prioritaires,
- . Corrélation entre les piliers du Contrat de Ville et les compétences de la CAB,
- . Pertinence de l'utilisation de crédits spécifiques par rapport au droit commun,
- . Impact environnemental de l'action,
- . Pérennité de l'action.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014 stipule la création des Conseils Citoyens. Ceux-ci permettent notamment de conforter les dynamiques existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée.

Représentant un espace de propositions et d'initiatives, ils garantissent la place des habitants dans toutes les instances de pilotage. Selon l'esprit de la loi, les Conseils Citoyens sont associés à la démarche d'évaluation.

Au total, dans le cadre de l'appel à projets 2023, la CAB propose de subventionner 34 projets (29 partenaires) de la Politique de la Ville, pour un montant total de **52 950 €** (enveloppe budgétaire de 60 000 €).

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>Thématique « <i>Emploi, insertion et développement économique</i> » (12 250 €)</b>		
<i>Rive Gauche Insertion</i>	Association Naillac City Bergerac	1 250 €
<i>Ecole de la Seconde Chance</i>	Association Seconde Chance	1 500 €
<i>De l'immersion professionnelle sur la Parcelle pédagogique</i>	Association BASE	2 000 €
<i>Tiers-lieu sportif et économique du terrain à l'insertion professionnelle et scolaire</i>	Bergerac Périgord Football Club	1 500 €
<i>Accompagnement social et remobilisation</i>	CéLA	500 €
<i>Permis civique</i>	Conseils citoyens	2 500 €
<i>Le petit Kiabi</i>	Question de Culture	1 500 €
<i>Création d'un incubateur dans le quartier nord de Bergerac</i>	US La Catte	1 500 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
<b>Thématique « <i>Prévention et lutte contre les discriminations</i> » (13 800 €)</b>		
<i>Accès aux droits et promotion de l'égalité et de la citoyenneté</i>	CIDFF 24	1 000 €
<i>TouteSport</i>		1 000 €
<i>Projet Hygiène Santé</i>	Lycée Jean Capelle	1 000 €
<i>Rugby Citoyen</i>	Rugby Vallée de la Dordogne	1 500 €
<i>Le Bus numérique</i>	Association BASE	5 000 €
<i>Le festival des filles</i>		500 €
<i>Eduquer à l'égalité Filles/Garçons</i>	Enjeu Femmes	1 300 €
<i>Repas Solidaire</i>	Accueil de Jour	500 €
<i>Soutien à la parentalité et à l'handiparentalité</i>	LILY.BELLE	2 000 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « Culture et cohésion sociale » (18 800 €)		
<i>Robotique et éducation populaire</i>	Ville de Bergerac	1 000 €
<i>Pas de quartier pour les clichés – saison 3</i>	Les Arts à Souhait	1 500 €
<i>European Youth Kulturfabrik</i>	Melkior Théâtre	8 000 €
<i>Quartiers en scène 2023</i>	La Gargouille	4 000 €
<i>Orchestre à l'école</i>	Union Musicale Bergeracoise	1 500 €
<i>Connexion 2023</i>	CAP Sciences	1 300 €
<i>LNG en trois temps</i>	La Nouvelle Galerie	500 €
<i>Plus de culture, plus d'éducation, plus de citoyenneté</i>	Lycée Hélène Duc	1 000 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
-----------------	-------------------	---------------------------

Thématique « Lien social et citoyenneté » (8 100 €)		
<i>Journées pour la Fraternité</i>	Comité Bergerac-Fraternité	1 000 €
<i>Chodkee 2023</i>	Power Siam	1 300 €
<i>Aide aux devoirs</i>	PARI Rive Gauche	800 €
<i>Fête des Pitchouns</i>	Pitchouns et Grands	500 €
<i>45 week-ends par an</i>		500 €
<i>Démarche collective et solidaire de prévention et de gestion de proximité</i>	L'Attache Rapide	1 500 €
<i>Ma radio, mon quartier, ma ville</i>	Radio Vallée Bergerac	1 000 €
<i>Les Filles montent au filet</i>	Association BASE	1 000 €
<i>Cohésion sociale</i>	Les Restos du Cœur	500 €

La CAB apporte également son soutien à un certain nombre de projets pour des aides indirectes : prêt de matériels et de lieux, communication, aide en termes d'ingénierie (ex :



montage de dossiers en vue d'une labellisation...).

De même, la CAB participe chaque année, à hauteur de 20 %, au financement du poste d'adulte-relais de l'association des Conseils citoyens (5 650 €).

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont appelés à approuver l'attribution des subventions aux associations et structures proposées dans les tableaux ci-dessus.

### **DECISION :**

3 élus ne prennent pas part au vote :

Association de la Seconde Chance : Eric PROLA (Président), Michelle DORANGE (Vice-Présidente), Cyril GOUBIE (Trésorier)

Adopté par 62 voix pour et 3 non-participations.

## **Attribution d'une subvention pour l'association des Conseils Citoyens**

**D 2023 – 030**

**RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Bancal** : La délibération suivante concerne l'attribution d'une subvention pour l'association des Conseils Citoyens. Ce projet de délibération concerne l'aide aux finances du poste de l'adulte relais dont bénéficient les Conseils Citoyens. L'État finance à hauteur de 80 % et l'Agglomération Bergeracoise à hauteur de 20 %. Cet emploi vise à assurer et à amplifier l'action des Conseils Citoyens.

Comme je vous l'ai décrit dans la précédente délibération, le Conseil Citoyen est une représentation des habitants des quartiers prioritaires ville de Bergerac, présents auprès des acteurs de la politique de la ville mais aussi lors de divers événements au sein des quartiers. La CAB accompagne ce financement depuis 2 ans pour toutes ces raisons.

Il vous est donc proposé ce soir d'accorder une subvention de 5 650 € dans le cadre des crédits de la politique de la ville pour financer un poste d'adulte relais au profit de l'association des Conseils Citoyens. Je vous laisse procéder au vote Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Je vous remercie.

Point suivant, il s'agit de l'OPAH et des attributions de subventions pour l'année 2023.

### **DELIBERATION ET VOTE**

L'association des Conseils citoyens intervient pour soutenir et accompagner les projets des habitants des quartiers prioritaires.

Elle propose également des actions auprès des habitants, comme, cette année, la réalisation d'un livret d'informations spécifique aux 3 quartiers prioritaires (présentation

succincte des opérateurs du Contrat de ville afin de faciliter le partenariat et les actions communes).

L'association valorise aussi ses actions auprès des acteurs de la politique de la ville et lors de divers événements qui se déroulent au sein des quartiers.

Afin de pouvoir assurer et amplifier l'action des Conseils citoyens, l'association bénéficie depuis deux ans d'un poste d'adulte relais qui est financé à 80% par l'Etat.

Comme pour les deux dernières années, l'association sollicite la CAB pour financer les 20 % restant de ce poste.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à accorder une subvention de 5 650 € dans le cadre des crédits Politique de la Ville pour financer un poste d'adulte relais au profit de l'association des Conseils citoyens.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## **Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Rénovation Urbaine Roxana (2019-2023) – Attribution de subventions**

### **D 2023 – 031**

**RAPPORTEUR : Fatiha BANCAL**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Bancal :** Cette délibération, Mesdames, Messieurs, concerne l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Rénovation Urbaine, dite OPAH-RU, qui a débuté en 2019 jusqu'à cette année 2023 sur la commune de Bergerac.

L'objectif est de soutenir l'amélioration du parc privé en apportant une aide financière aux propriétaires bailleurs ou occupants dans le cadre de leurs travaux de rénovation ou d'adaptation de logements. Les critères et les taux de participation sont inscrits dans la convention votée par délibération du 17 décembre 2018. Après agrément de l'ANAH en décembre 2022, deux dossiers propriétaires bailleurs, qui concernent le conventionnement et la rénovation de 7 logements, sont éligibles à une subvention prévisionnelle de la CAB d'un total de 56 520,94 €. Le tableau détaillé dans la délibération précise les caractéristiques des dossiers et les différents taux de participation en fonction du type de travaux.

La proposition, membres du Conseil Communautaire, c'est d'approuver le montant des subventions par propriétaire bailleur et par type de travaux ; autoriser le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés, les factures acquittées, la subvention octroyée de l'ANAH soldée et le conventionnement des logements signé ; et enfin, autoriser le Président à signer tous les documents afférents. Je vous laisse Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Je vous remercie.

On va parler RH, avec la modification du tableau des effectifs et c'est Serge Pradier qui remplace Pascal Delteil.

## DELIBERATION ET VOTE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine (2019-2023), sur la Ville de Bergerac, vise à soutenir l'amélioration du parc bâti privé en apportant une aide financière aux propriétaires, occupants et bailleurs, dans le cadre de leurs travaux de réhabilitation de logements.

Le montant de la participation de chaque partenaire est fixé dans la convention approuvée par délibération n°2018-276 du 17 décembre 2018 en fonction du statut du propriétaire, de la nature et du montant des travaux ainsi que du secteur.

Après agrément de la Commission Locale de l'Anah en décembre 2022, deux dossiers sont éligibles à une subvention de la CAB :

- Le premier dossier, porté par Monsieur JOUENNE Allan, concerne la réhabilitation de trois logements situés 34-36 rue des Fontaines à Bergerac. Les logements se situant dans le secteur renforcé de l'OPAH (centre-ville historique), la participation prévisionnelle de la CAB est de 29 768,25 €.
- Le deuxième dossier, porté par la SCI Alliance Périgord Habitat, concerne la réhabilitation de cinq logements situés 33B rue Bourbarraud à Bergerac. Les logements se situant également dans le secteur renforcé, la participation prévisionnelle de la CAB s'élève à 26 752,69 €.

Demandeur	Nombre de logements	Adresse des logements	Secteur OPAH	Nature des travaux	Taux appliqué CAB	Montant des travaux subventionnables HT	Participation prévisionnelle CAB
JOUENNE Allan	3	34-36, rue des Fontaines	Secteur renforcé	Travaux lourds	20%	148 841,24 €	29 768,25 €
SCI Alliance Périgord Habitat	4	33, rue Bourbarraud	Secteur renforcé	Travaux lourds	20%	123 269,46 €	24 653,89 €
SCI Alliance Périgord Habitat	1	33, rue Bourbarraud	Secteur renforcé	Moyennement dégradé	10%	20 988,00 €	2 098,80 €
<b>Total</b>							<b>56 520,94 €</b>

## PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver le montant des subventions par propriétaire bailleur et par type de travaux ;
- autoriser le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés, les factures acquittées, la subvention octroyée de l'Anah soldée et *in fine*, le conventionnement des logements signés ;
- autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

## **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

### **Modification du tableau des effectifs**

**D 2023 – 032**

**RAPPORTEUR : Serge PRADIER**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Pradier :** Par cette délibération, nous sommes en train de modifier le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Ce tableau doit être modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, pour tenir compte des mouvements de personnels, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations suite à des concours ou des examens professionnels.

Vous avez reçu le tableau des effectifs de tous ces emplois, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou contractuels, permanents. Les principales modifications sont les suivantes. Il s'agit notamment d'enregistrer le départ par voie de mutation de deux agents et le départ vers le SMD3 des 24 agents du service de collecte des déchets ménagers. Ainsi, le tableau des effectifs qui se situait au 1<sup>er</sup> janvier à 363 agents emplois permanents passera au 1<sup>er</sup> mars à 337 emplois permanents, soit une diminution, vous l'avez constatée, par le départ de ces 26 agents, donc une diminution de 26 agents.

Vous êtes donc invités à approuver le tableau des effectifs, tel qu'il a été présenté dans le document annexe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**M. le Président :** Merci Serge. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Point suivant, il s'agit de la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, Serge tu gardes la parole.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations suite à concours ou examens professionnels.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à la crèche Mini Pous pour mutation ;
- Création d'un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet pour la direction des micro crèches de La Force et Prignonieux pour mutation ;
- Création d'un poste de puéricultrice à temps complet à la crèche de Sigoulès pour mutation ;
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet à la crèche Mini Pous pour mutation ;

- Transformation à l'ALSH de Toutifaut d'un emploi contractuel non permanent en un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour stagiairisation ;
- Départs en retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à l'ALSH de Toutifaut, d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à la crèche Les Cabrioles et d'une auxiliaire de puériculture classe supérieure à temps complet à la crèche Les Cabrioles ;
- Départs par voie de mutation d'un adjoint technique à temps complet à la crèche Tom Pous et d'un ingénieur principal à temps complet au service Infrastructures ;
- Départs par voie de transfert au SMD3 de 24 agents du service collecte des déchets ménagers répartis ainsi : 4 adjoints techniques (dont un à temps non complet), 7 adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à temps complet, 4 adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> classe à temps complet, 6 agents de maîtrise à temps complet, 2 agents de maîtrise principaux à temps complet et un technicien à temps complet ;
- Fin d'un contrat PEC à l'ALSH de Toutifaut ;
- Création des postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

Le tableau des effectifs des emplois stagiaires, titulaires et contractuels permanents est joint en annexe.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

### **DECISION :**

Adopté par 64 voix pour, 1 non-participation.  
Frédéric DELMARES ne participe pas au vote.

### **Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité**

**D 2023 – 033**

**RAPPORTEUR : Serge PRADIER**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Pradier :** Indépendamment du tableau dont nous avons parlé à l'instant, il convient également de régulièrement faire approuver les emplois non permanents pour faire face aux augmentations, aux accroissements temporaires d'activité. La dernière délibération en ce sens remontait au 17 décembre 2018. Il convient donc aujourd'hui, conformément à l'article L313-20 du Code Général de la Fonction Publique, que ces emplois soient créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il s'agit aujourd'hui de régulariser 28 emplois. 22 emplois sont en poste actuellement, 3 postes sont en cours de recrutement et 3 postes sont établis de manière prévisionnelle pour d'éventuels besoins soit en crèche, soit en centre de loisirs.

Afin de régulariser la situation de ces agents employés sur des emplois non permanents, il y a lieu d'approuver cette liste de 28 emplois non permanents nécessaires pour faire face aux accroissements temporaires d'activité dans les conditions prévues à l'article que j'ai déjà évoqué.

Vous êtes invités à adopter la création de ces emplois et à autoriser le Président à procéder aux recrutements et à signer les contrats correspondants.

**M. le Président** : Merci Serge. Toujours pareil, avez-vous des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Le point suivant, il s'agit de préciser une délibération que nous avons prise au mois de décembre, concernant une délégation de la compétence déchets de notre collectivité.

## DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de régulariser la situation des agents employés sur des emplois non permanents, il y a lieu d'approuver la liste des 28 emplois non permanents nécessaires pour faire face aux accroissements temporaires d'activité, dans les conditions prévues à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique :

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
Accueils de Loisirs	4 animateurs	Temps non complet	Adjointes d'animation territoriaux
	3 Agents polyvalents	Temps complet / temps non complet	Adjointes techniques territoriaux
Aqualud	1 Agent polyvalent	Temps non complet	Adjointes techniques territoriaux
	2 maîtres-nageurs	Temps complet	Educateurs des APS
Crèches	6 Agents polyvalents	Temps complet / temps non complet	Adjointes techniques territoriaux
	4 Auxiliaires de puériculture	Temps complet / temps non complet	Auxiliaires de puériculture
	1 Educateur de jeunes enfants	Temps complet / temps non complet	Educateurs de Jeunes Enfants

Economie	1 Chargé de mission développement économique local et emploi	Temps complet	Attachés territoriaux
Délégation Générale du Grand Bergeracois	1 Animateur coordinateur Fonds Européens	Temps complet	Attachés territoriaux Rédacteurs territoriaux
Politique de la ville	1 Chargé de mission	Temps complet	Rédacteurs territoriaux
Légumerie	1 Responsable de production	Temps non complet	Techniciens territoriaux
Médiathèques	1 Agent polyvalent	Temps non complet	Adjoint administratifs territoriaux
Présidence	1 Conseiller	Temps non complet	Attachés territoriaux
Voirie	1 Responsable du service Domaine public	Temps complet	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- adopter la création de ces emplois,
- autoriser le Président à procéder aux recrutements et à signer les contrats correspondants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **DECISION :**

Adopté par 64 voix pour, 1 non-participation.  
Frédéric DELMARES ne participe pas au vote.

**Transfert de la collecte des déchets ménagers au Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Déchets de la Dordogne (SMD3)**

**D 2023 – 034**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Il s'est avéré que cette solution de délégation n'est pas réglementairement possible. On ne va pas refaire le débat des déchets ce soir. Je crois

qu'on en a suffisamment parlé. Là, l'objet du débat ce soir, c'est transfert ou délégation. Délégation pas possible, donc on parle du transfert de cette compétence. On va pouvoir discuter de l'opportunité, évidemment le sujet c'est bien le transfert, est-ce que vous êtes pour, est-ce que vous êtes contre, et comment chacun se situe par rapport à ça. Ce débat doit avoir lieu, il est légitime. Mais refaire un débat sur l'ensemble du sujet des ordures ménagères, qui a déjà pris beaucoup de place dans notre collectivité. On en parlera évidemment encore parce que la mise en œuvre de ce sujet va prendre du temps, que nous ne sommes pas au même point que nos collègues puisqu'il s'agit pour nous de réorganiser la collecte pendant ces deux années 2023-2024 et de nous préparer éventuellement et probablement au deuxième sujet qui sera le mode de financement de cette compétence. Mais pour le moment, il s'agit de discuter et d'éventuellement se positionner par rapport à cette délibération qui vous est présentée ce soir et qui reprend très précisément l'idée de modifier un terme de délégation qui, comme je viens de le dire, n'est pas un terme adéquat et approprié, qui n'a pas été possible, contrairement à ce que nous pensions. Et du coup, il est important pour nous de repréciser ce terme à travers l'appellation du transfert. Il s'agit d'une modification de cette délibération et non pas d'une nouvelle délibération. Vous avez les termes qui précisent à la fois le positionnement de chaque commune, puisque le mode de collecte a été très clairement signifié dans ce tableau. Il émane d'un choix très libre de chaque collectivité, choisir son mode de ramassage, comme nous l'avions convenu. Et du coup, de manière à essayer de vraiment préciser les choses, parce que je comprends et j'ai entendu la crainte formulée par certains que je trouve tout à fait respectable, et je n'ai pas de problèmes par rapport à ça, et donc il était important pour nous à la fois, c'est en bas du tableau, je veux préciser les choses, ce choix de mode de collecte ne pourra évoluer que d'un commun accord entre la commune, et c'est là qu'il faut rajouter « concernée ». Je vous propose de rajouter « commune concernée » et le SMD3. Ceci de manière à préciser les considérants et le mode de fonctionnement de cette compétence. Et ensuite, dans le cadre de la proposition qui nous est faite, « les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les conditions du transfert de la collecte des ordures ménagères au SMD3 » et d'y rajouter à nouveau, « approuver le fait que toute évolution ne pourra se faire que d'un commun accord entre la commune concernée et le SMD3 ». Et comme je l'ai dit en Conférence des Maires, il y a très peu de temps devant vous, je le redis ce soir publiquement, si d'aventure quelque chose se passait qui venait contrarier ce double engagement que nous avons pris et qui a été pris malgré tout dans la délibération du SMD3, je conduirais moi-même le bus qui nous emmènera protester au SMD3. C'est quelque chose que je ne considère pas possible et que du coup, je ne peux pas l'envisager. Nous l'écrivons de manière très claire à deux reprises dans notre délibération, de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le fait que le mode de collecte, et c'est un accord que nous avons avec le syndicat, et je ne vois pas pourquoi le syndicat remettrait en question. Mais certains ont tout à fait le droit d'en douter et je vais leur donner la parole pour qu'ils puissent éventuellement l'exprimer.

J'ai donné lecture de la délibération. Si vous acceptez les modifications que je vous propose, je pense qu'elles accentuent encore la clarté du positionnement avec le terme concerné à côté de la commune et ensuite, de le reprendre dans la proposition de la délibération à voter, en rajoutant le fait d'approuver à nouveau, pour confirmer et bien insister sur le fait qu'il nous paraît crucial et important ce terme de commun accord entre la commune et le SMD3.

Qui veut la parole ? Il y a trois dames, Madame Rouan pour commencer.

**Mme Rouan** : Bonsoir à toutes et à tous. Bonsoir Président. Jonathan Prioleaud est absent ce soir, il m'a demandé de vous dire quelques mots, qui sont les suivants. Il ne remet absolument pas en cause cette délibération, bien entendu. Il est heureux de voir que le choix des communes a été respecté et que le mode de collecte, s'il devait être



changé, serait vu avec les communes. Par contre, il indique que malgré la promesse du Directeur du SMD3 en Conférence des Maires, il y a quelques semaines à Creysse, les calculs de coût entre les différents modes de collecte qui devaient être transmis n'ont toujours pas été communiqués. Le Maire de Bergerac s'abstiendra sur cette délibération. J'en ferai de même.

**M. le Président** : Très bien. Joëlle.

**Mme Parsat** : Moi j'avais une question à poser parce qu'en fait, je connais peu de choses et j'aurais voulu quand même que vous m'expliquiez ce qu'est la différence entre transfert et délégation, et pourquoi une délégation n'est pas possible. Puisque j'ai lu quelque part, qu'une fois la compétence transférée, la collectivité ne peut plus agir dans ce domaine. La loi prévoit un autre mode de coopération entre les collectivités, celui de la délégation de compétence. Je voulais savoir pourquoi ce n'était pas possible d'avoir une délégation.

**M. le Président** : Sur ce sujet, d'où notre erreur, nous pensions aussi qu'on pouvait faire une délégation. Je le répète là aujourd'hui avec certitude, une délégation eut été possible en faisant une signature de convention entre le SMD3 et la CAB, qui précisait toutes les modalités d'un commun accord entre les deux parties. Ça c'est ce que nous pensions possible. Il aurait fallu faire cette convention. Mais depuis la loi 3DS, cette possibilité n'est plus offerte à ces syndicats, ce qui explique en particulier de faire une délégation. Donc on ne peut pas faire de délégation. En effet, les choses sont très claires. Dans le cadre d'un transfert, il s'agit de la règle de droit commun qui régit les transferts de compétence précisément et c'est la règle de droit commun. Évidemment, on a un niveau de représentation dans ce syndicat, je rappelle que c'est 15 % des voix au syndicat, ce qui est quand même conséquent. A nos représentants de faire valoir et de nous interroger peut-être davantage sur ce qu'il est important de décider dans ce syndicat pour savoir si on donne notre accord ou pas pour le faire. Et aujourd'hui, nous sommes complètement liés au fait que pour que le SMD3 effectue pour nous la collecte, ce qu'il a déjà commencé à faire, il faut que nous précisions et mettions en concordance notre délibération sur les termes du transfert. C'est de répondre à la fois sur l'aspect juridique et sur l'aspect du fait que la délégation, malheureusement, n'est pas possible.

**Mme Rouan** : Alors, autre question. Le fait que le SMD3 soit passé en SPIC empêche donc d'avoir une délégation ?

**M. le Président** : Ce n'est pas le SPIC ce qui l'empêche, c'est la forme de ce syndicat. Même avant même le fait d'être en SPIC, la délégation n'était pas possible. N'est plus possible. C'est le contrôle de la légalité qui nous le signifie très clairement.

**Mme Rouan** : Sachant que donc au SMD3, si je ne m'abuse, la CAB aura 4 représentants ?

**M. le Président** : 15 % des voix. On les a déjà.

**Mme Rouan** : Oui mais 4 c'est peu.

**M. le Président** : C'est de toute façon...

**Mme Rouan** : Par rapport, sur un vote.

**M. le Président** : C'est le poids de la CAB par rapport à cette structure départementale.

**Mme Rouan** : Ok, merci.

**M. le Président** : Il faut convaincre. Madame Lehmann.

**Mme Lehmann** : Merci. Simplement pour bien comprendre, est-ce que ça aura des conséquences financières pour la Communauté d'Agglomération de transférer cette compétence ? Il me semblait qu'il y avait un financement de l'État à partir du moment où la collectivité possédait la compétence, ça c'est ma première question. Et la deuxième question c'est plus une remarque. J'entends aujourd'hui que les tarifs pour le porte-à-porte ne sont pas encore fixés par le SMD3. Moi ce qui m'inquiète, c'est qu'au départ on était partis sur 38 communes, donc avec 100 € de plus à peu près en fonction de la composition du foyer à la charge de l'usager ; et là, en passant à 17 communes en porte-

à-porte, je crains que la facture soit encore plus importante. Et je tiens aussi à souligner à grand regret que, sur la commune de Bergerac, nous n'avons pas eu ce débat public.

**M. le Président** : Les conséquences financières, il n'y en a pas. Enfin il n'y en pas, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on sait que par exemple la contribution au SMD3 pour l'année 2023 ne nécessitera pas d'augmentation des taux pour la CAB. L'augmentation des bases permet d'absorber l'augmentation classique des fluides, etc. Pour ce qui concerne l'année, la TEOM, vous avez eu le montant tout à l'heure. Pour 2024, le SMD3 va solliciter la CAB pour un montant et nous serons chargés après d'appliquer la répartition avec les taux sur les différents zonages. Il s'agit certainement de commencer à les réaménager peut-être. Les conséquences financières, je le redis, il n'y en a pas directement par rapport à ça. Le surcoût, je crois que c'est quelque chose qui a fait l'objet, c'était un des arguments de nos débats, la différence de coût entre le porte-à-porte et le point d'apport volontaire. Dans la comptabilité analytique que demande le Maire de Bergerac, moi je considère que pour nous, on a eu les retours, donc je ne sais pas si le représentant de la ville de Bergerac au SMD3 n'a pas pu obtenir les éléments supplémentaires. Est-ce qu'il les a demandés précisément, je ne sais pas. Pour ce qui est de notre part, je le rappelle, sans vouloir retomber dans le débat mais les coûts qui nous ont été donnés par le SMD3 collent quasiment aux coûts que nous avons estimés en interne, à peu de chose près. On n'a pas été surpris et pour nous, ce sont des éléments qui correspondent à la réalité. Voilà un petit peu les réponses que je peux faire. Oui Laurence.

**Mme Rouan** : Je voudrais juste répondre à Madame Lehmann et faire un point d'information, en disant que le débat sur le mode de collecte pour la commune de Bergerac s'est fait plusieurs fois dans le cadre de Conseils Municipaux et qu'un débat public, une réunion publique a eu lieu courant janvier et donc cette réunion étant publique, elle était ouverte à tout le monde.

**M. le Président** : Merci Messieurs Dames. D'autres interventions ? Monsieur Frel.

**M. Frel** : Merci Monsieur le Président. Darty, la société Darty a ce qu'on appelle le contrat de confiance et moi je n'ai vraiment pas confiance du tout dans la gestion telle qu'elle est faite à l'heure actuelle par le SMD3 et ce qu'il nous a montré jusque-là dans ce dossier c'est-à-dire, il faut le reconnaître, des choix assez catastrophiques en matière financière, des tarifs qui explosent. Moi j'ai vu sur le site internet les tarifs du porte-à-porte, quand je compare à ma TEOM, je vais payer deux fois plus de déchets pour sortir 4 fois ou 6 fois la poubelle par an, puisque je suis engagé dans une démarche zéro déchet. Je n'ai pas envie de faire confiance non plus au SMD3 quand on voit le degré de désinformation dans lequel il nous a tenu tout au long de ce dossier, de façon à ce qu'on ne puisse aujourd'hui que pouvoir se prononcer pour ce dossier...

**M. le Président** : Ne refaisons pas le débat s'il vous plaît. Ne refaisons pas le débat.

**M. Frel** : Encore ce soir, je veux bien ne pas refaire le débat, encore ce soir le représentant de la ville de Bergerac vous dit qu'il n'a pas eu les éléments d'information qu'il demande. C'est quand même, ce n'est pas refaire le débat, excusez-moi, mais encore ce soir.

**M. le Président** : Moi je les ai.

**M. Frel** : Tant mieux pour vous, moi je ne les ai pas, et apparemment Monsieur Prioleaud les attend encore. On voit organiser des opérations de communication catastrophe où là on envoie en première ligne très souvent les personnels du SMD3 affronter la colère qui s'exprime lors des réunions. Il y a eu plusieurs articles de presse qui s'en sont fait l'écho. Autre chose par exemple, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour tout le monde, SMD3 ou pas SMD3, pour tout le monde, il y a obligation de compostage des déchets ménagers. Qui autour de cette table a eu une information par rapport à ça du SMD3 ? Je crois que personne ne l'a eue. Et il me semble qu'il est hyper important qu'on reste dans ce que nous avons décidé au départ, c'est-à-dire une DSP, parce que ça nous permet de contrôler un peu ce qui se passe, mais tellement peu comme on le voit. Lorsqu'on aura

voté ce transfert de compétence, nous n'aurons quasiment plus aucun moyen de contrôle, si ce n'est par le biais de nos 4 représentants au SMD3. Est-ce que c'est vraiment cette irresponsabilité que nous sommes en train d'organiser qu'attendent nos concitoyens ? Vu toutes les personnes qui s'expriment sur ce dossier, que ce soit par le biais de collectifs, d'associations ou autres, je ne suis vraiment pas sûr de cela. On pourra toujours leur dire et on sera un peu dans le confort, « on n'y peut plus rien, c'est la faute au SMD3 ». Il faudra aussi qu'on ait le courage de leur préciser que c'est nous qui avons organisé cette non-responsabilité. Les enjeux sociétaux et écologiques qui devraient être à la base de nos préoccupations dans ce dossier de collecte et de traitement des OM, on devrait, pour les mettre en application, rechercher l'adhésion de nos concitoyens et on voit que pour que ce système soit vertueux, on voit qu'en fait ça a été tout l'inverse avec un système qui ne devient ni social, ni écologique. Je souris quand même quand on prend la peine d'indiquer que le choix des maires des communes stipulant le PAV, le PAP etc. Mais même ce que nous avons écrit dans cette délibération n'engagera pas le SMD3 au-delà du moment où nous aurons signé. Ils pourront faire ce qu'ils veulent dès le lendemain. Et comme je vous dis, je ne fais pas confiance, je ne fais plus confiance à cet organisme et à ceux qui en assurent l'exécutif.

**M. le Président :** Très bien. Sur le point des composteurs et du compostage etc., je crois que ça s'est fait sur la commune de Prignonrieux, ça s'est fait sur la commune de Creysse, ce sont des initiatives municipales. A chaque fois que le SMD3 est sollicité, il répond présent. Il diligente les opérations avec des explications, avec des moyens, avec des véhicules, avec de la pédagogie, avec de la communication, etc. Je crois qu'il faut aussi qu'on arrête de tout attendre de l'extérieur, il faut aussi que chacun se prenne en charge et que justement on essaie aussi d'être co-acteurs. Parce que le SMD3 ça n'est pas un OVNI, je le répète souvent. C'est un organisme auquel nous participons. On a 15 % et il faut quand même respecter la représentation. Je veux dire, aujourd'hui on pourrait s'insurger, certains pourraient s'insurger de n'avoir qu'une voix alors que Bergerac en a 30. On pourrait aussi dire, ce n'est pas la peine qu'on vienne alors, on n'a qu'à tous faire la même chose, on dit on n'a qu'une voix, on reste chez nous parce qu'on n'a qu'une voix, on ne peut pas participer. C'est malgré tout la règle de droit commun qui nous impose cette représentation. Je pourrais dire à mon collègue de Mescoules, il y a 1 800 habitants à Creysse, tu en as quelques dizaines, tu n'as pas le droit, il te faudrait 0,001 % des voix pour qu'il y ait une meilleure représentation. Je crois que ça fait partie d'un pacte de l'argumentaire et il faut considérer qu'au SMD3, il y a une instance délibérative. Vous dites que vous n'avez confiance, ça n'engage que vous parce que c'est quand même un sacré affront pour nos collègues qui y siègent. Et je pense que, que vous ne soyez pas d'accord, je pense que ce serait plus approprié de le dire comme ça, et le fait de le mettre en doute et que vous disiez que vous n'avez pas confiance, je trouve ça un peu excessif. Je crois qu'il faut qu'on se reprenne parce que voyez, on dit que tout augmente et que le SMD3 c'est l'inflation, on n'a pas les chiffres etc. Moi je suis désolé, à chaque fois que je demande à ma collègue Marjorie qui est ici et qui est vice-présidente au SMD3 de me procurer les chiffres, je les ai les chiffres. Après, ce n'est pas parce que les chiffres qu'on nous fournit ne nous plaisent pas ou ne correspondent pas, qu'ils ne sont pas les bons, qu'ils ne sont pas ce que nous souhaitons. Je crois qu'il faut être un petit peu plus respectueux que ça. Je crois qu'il y a suffisamment aujourd'hui d'inflation à la polémique, à la désinformation globale sur ce sujet, pour qu'on essaie collectivement de se reprendre parce qu'il faut qu'on reprenne tous collectivement ce dossier parce qu'on a notre rôle à jouer. On est co-décideurs. Ce ne sont pas les autres qui décident pour nous. On décide à part entière. Quelquefois peut-être avons-nous des positions qui sont minoritaires par rapport à ce syndicat mais ça vaut partout. Ça vaut partout. Ça vaut au SMAD, ça vaut au SCOT, ça vaut dans la plupart des syndicats. Et si je veux terminer l'argument que je veux vous exposer, si vous regardez le chapitre 65 et les augmentations des différents

syndicats auxquels nous appartenons, les augmentations des syndicats en général est bien supérieure à l'augmentation du SMD3 cette année. Si vous voulez, le fait que ça augmente, ça s'appelle l'inflation. Aujourd'hui, alors on est tous en difficulté à compter tout ça mais je crois qu'il faut sortir de cet émotionnel collectif qui nous amène à être quelquefois un peu irrationnels. On a le droit d'être en désaccord mais on n'a pas le droit de dire que ces gens-là sont incompetents, peut-être on a le droit de le penser, mais soyons corrects dans notre façon de l'exprimer. On n'est pas d'accord avec les choix qu'ils ont faits, à nous d'essayer de convaincre. On a nos collègues de la CCBDP, de Portes Sud, qui sont à proximité. Et je veux terminer parce que ce que vous avez dit n'est pas exact Monsieur Frel, sur le fait que le SMD3 envoie des administratifs au-devant des élus. On a un collègue qui s'appelle Monsieur Triffe, qui a fait toutes les réunions, c'est un élu, c'est le Maire de Conne-de-Labarde. Il a assumé physiquement, et souvent difficilement, ces réunions pour essayer d'apporter la voix démocratique de son syndicat, du syndicat auquel il adhère, comme nous, et je crois qu'il l'a fait de son mieux et je crois qu'ils font de leur mieux. On n'est pas bons, on n'est pas bons. Peut-être qu'on n'est pas bons mais je ne crois pas que ça soit en mettant de l'huile sur le feu qu'on arrive à améliorer les choses. En effet, moi aussi il y a beaucoup de choses qui ne me vont pas dans ce qui se fait et je crois qu'il faut qu'on essaie de se remettre tous au boulot, pour essayer de trouver des formules, peut-être, je vais mettre un pavé dans la mare, peut-être que la redevance incitative n'est pas forcément le meilleur moyen de recouvrer et il faudra qu'on en rediscute. Il faudra qu'on en rediscute parce que nous, on n'est pas concernés, ça ne sera qu'en 2025, et ce sont des choses qui sont peut-être à rediscuter. Je n'en sais rien. Mais aujourd'hui, manifestement, ce mode de recouvrement est un mode qui est perfectible et il faudra qu'on puisse travailler ensemble. Et je ne crois pas que ça soit en se coupant de cette instance de débat qu'on puisse faire avancer nos idées. Si quelqu'un d'autre veut prendre la parole pour ajouter. Olivier.

**M. Dupuy :** Je voudrais quand même rajouter un point Monsieur Frel. Effectivement nous parlons depuis de longs mois, de très long mois, du mode de collecte. A savoir comment nos déchets vont sortir de chez nous pour aller sur un centre d'enfouissement. Je pense qu'on s'est englués dans un débat qui n'est pas celui-ci. Aujourd'hui, je pense, et depuis de longs mois nous devrions travailler sur savoir comment diminuer nos quantités de déchets. C'est une opération que nous avons travaillée sur Prigonrieux mais je sais que d'autres communes le font aussi. C'est ça le fond du problème. Savoir comment nos déchets partent, c'est autre chose. Certes, c'est pour le confort de nous tous, c'est pour le confort de nos concitoyens. Chacun le voit différemment suivant la configuration de sa commune, c'est vrai, suivant les échos qu'il a aussi sur sa commune, certes c'est un coût qui peut être différent. Mais je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas 3-4 levées que vous aurez chez vous, j'espère que vous en aurez un peu plus, mais en tous les cas, le vrai débat c'est la diminution des déchets. Et quand vous évoquez cette obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de devoir pour chacun travailler différemment et composter plus pour pouvoir ne pas mettre dans le sac noir des déchets alimentaires, oui c'est vrai, nous sommes informés. Je pense que je ne suis pas le seul à en être informé. Le SMD3 nous tient informés de ces avancées réglementaires et des ateliers de compostage sont organisés. Je vais parler pour la ville de Prigonrieux, on en a déjà organisés plusieurs à destination de la population, des associations, des élus, et il y en a un prochain le 4 avril, si vous souhaitez venir à la serre pédagogique, où il y aura à la fois une vente de composteurs pour tous publics et à la fois pour tous publics aussi un atelier pour expliquer comment bien utiliser un composteur. Je crois que c'est vraiment là sur lequel on doit travailler, comme on le fait avec Hélène sur d'autres sujets de déchets aussi, pour pouvoir vraiment être efficaces sur notre territoire et ramener le bon service, à la fois à une importante population et à la fois pour l'avenir pour peut-être aussi moins enfouir nos

déchets. Je crois que le mode de collecte qui répond à des obligations réglementaires aussi peut être un peu plus accessoire si on accepte ça.

**M. le Président** : Merci Olivier. Thierry.

**M. Auroy-Peytou** : Oui, moi je voudrais rajouter ce que vient de dire Olivier, parfaitement ce que tu viens de dire Olivier, tu as tout à fait raison, tu as touché l'essentiel en disant qu'il faut revenir à l'essentiel, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons une loi qui nous contraints de moins jeter dans la nature, et ça je pense que cette loi va nous apporter là-dedans. Nous avons eu des débats assez vifs, assez houleux même, en réunion d'orientation, il faut savoir que quand on n'est pas là devant vous, si on ne parle pas forcément chacun, croyez-moi que les débats sont des fois assez consistants en réunion entre-nous et on n'est pas forcément d'accord. Et même moi avec le Président sur son mode de collecte qu'il a choisi à Creysse et nous, ce que nous avons choisi dans ma commune de Lamonzie-Saint-Martin, nous sommes tout à fait différents sur notre mode de collecte. Il faut savoir que ce que nous avons choisi, ce n'est peut-être pas la meilleure des collectes, parce que les problèmes seront devant nous, il ne faut pas oublier, ce n'est pas parce qu'on a choisi, moi pour ma part le porte-à-porte et pour sa part le point d'apport volontaire, que les sujets vont être terminés, ça y est. On aura de plus en plus, je pense demain, on l'a déjà, des dépôts sauvages dans nos campagnes, même si on a un point d'apport volontaire, même si on a un porte-à-porte. Ce que je souhaite ce soir, c'est qu'il y ait de l'apaisement sur ce sujet et Dieu sait si j'y travaille, et à chaque fois je dis que je suis souvent remonté contre le SMD3 sur le manque de communication. Mais pour y avoir travaillé avec eux, nous avons organisé sur notre commune des débats, nous avons fait trois débats publics, la population a choisi un mode de collecte, le Conseil par 7 fois a travaillé sur le mode de collecte, nous avons décidé en décembre 2021 sur le porte-à-porte. Aujourd'hui, on va travailler sur des réunions publiques au mois de mars, 5 réunions publiques, pour expliquer à la population ce qu'on va faire sur Lamonzie avec l'arrivée des bacs pucés, la collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et la RI en octobre 2025. Moi je remercie Monsieur le Président pour nous laisser cette liberté de discuter et des fois on n'est pas d'accord, et vous voyez je suis son vice-président, il a toute ma confiance, ce soir il a ma confiance. Je voterai cette délibération, pas avec passion, mais il y a un vide juridique, il faut compléter par délégation ou transfert, et crois-moi, nous avons eu une discussion assez sérieuse il y a trois semaines en réunion d'orientation. Effectivement, nous avons été tous surpris sur cette problématique et le Président également. Aujourd'hui, quand on s'est appelé à 2h00, je souhaitais qu'il y ait dans cette délibération « le choix de mode de collecte ne pourra évoluer que d'un commun accord entre la commune et le SMD3 ». Il a accepté et ça va passer au vote ce soir, ça sera nous tous qui allons décider. Je pense que ça je l'ai dit, je ne veux pas qu'on m'impose le mode de collecte dans ma commune. Si on me l'impose demain, ça risque d'être houleux. Je tends la main ce soir et je fais confiance à mon Président, mais je fais confiance au SMD3 qui est notre syndicat, nous avons des élus qui siègent dedans. Il faudra, et je veux dire ce soir, nous avons eu des conversations avec Pascal Delteil, avec d'autres élus et d'autres maires l'après-midi, il est absent. Mais ce qu'on veut ce soir, c'est que demain sur le mode de collecte, qu'il y ait un vrai service public, que ceux qui ont choisi le porte-à-porte, qu'il y ait un bon ramassage, qu'on ne commence pas demain à avoir des ramassages aléatoires pour dire « voyez, votre Maire a choisi le porte-à-porte, voyez le ramassage se fait difficilement ». Pareil pour ceux qui ont choisi le point d'apport volontaire, qu'il y ait un vrai service public, on travaille à ce que ça soit propre autour des points d'apport volontaire, qu'on ne nous dise pas demain, « ah, voyez, votre Maire a choisi le point d'apport volontaire », parce qu'on va repartir encore dans une guerre. Je pense qu'aujourd'hui, l'intérêt de notre Communauté d'Agglomération, ce sont des dossiers comme les crèches, le Centre Événementiel, même si on n'est pas d'accord ou autre, c'est un peu plus de transports demain pour nos concitoyens, c'est ça le vrai débat.

Aujourd'hui, on est en train de se chiffonner, de s'engueuler, sur un sujet qui n'est pas le nôtre, qu'on nous impose par la loi. Aujourd'hui, je pense qu'il faut maintenant apaiser le sujet, nous avons choisi, les communes ont choisi, nous allons bien expliquer aux populations comment on va collecter. Je sais que dans ma commune, ça va faire cher pour les administrés que nous sommes, puisque je suis moi aussi un administré et je paierai, ne vous inquiétez pas. Je pense que ce soir, cette délibération, il faut la voter parce qu'on est devant un problème juridique. Même moi le premier, je n'avais pas vu ce problème juridique. Le Président a assez informé ce soir que c'est un sujet qui est assez grave et je pense, comme le disait Olivier, il ne faut pas oublier le fond du sujet. Je pense que demain, il faut moins jeter en sacs noirs, il faut peut-être se poser ce soir, est-ce qu'on continue à enfouir nos déchets ou on part sur un incinérateur ? Parce qu'il va falloir un jour bien poser cette question et être certains de ce qu'on veut faire. Parce que je suis sûr que demain, nos enfants vont sûrement nous reprocher de ne pas avoir eu ce débat entre l'incinérateur ou l'enfouissement. Je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Thierry. D'autres interventions ? Monsieur Bonnamy.

**M. Bonnamy** : Bonsoir à toutes et à tous. Pour ce qui me concerne Président, vous allez m'en vouloir mais je rapporte le choix du Conseil Municipal et de mon Maire. La commune de Ginestet votera contre. Je vais utiliser le mot qui tout à l'heure vous a fait bondir, par manque de confiance et par le flou qu'entretient le SMD3 depuis quelques mois. Je ne vais pas m'étendre plus. Je suis le rapporteur de ma commune.

**M. le Président** : Merci Jean-Claude. D'autres interventions ? Monsieur Ruet et Monsieur Delair.

**M. Ruet** : Monsieur le Président, il ne s'agit pas de voter pour ou contre d'ailleurs la Communauté d'Agglomération et notre Conseil Communautaire, mais vous comprendrez que je suis un représentant de la Ville de Bergerac et que je suis un opposant au choix qui a été imposé aux Bergeracois de la ville-centre, qui vont payer plus pour un service moindre et pour un mode de collecte qui n'est pas écologique, ça nous y reviendrons. Je ne peux pas laisser passer l'idée que le Conseil Municipal de Bergerac aurait tranché cette question. Ce n'est pas vrai. Chacun avait des positions différentes avant les élections mais le Conseil Municipal de Bergerac n'a pas voté ce mode de collecte qui va de facto être imposé aux habitants de la commune centre. Et c'est donc en l'état que je voterai contre, de même que je vote contre cette stratégie d'enfumage qui effectivement, pour cacher aux habitants de Bergerac qu'ils vont payer plus pour moins de services, un coup c'est l'incinérateur et maintenant ce sont des données qui ne nous sont pas transmises. Tout cela n'est pas sérieux et tout cela n'est pas conforme à ce que je pense profondément par rapport à la gestion de ce dossier. Voilà pourquoi moi je vais voter contre ce soir et c'est une position Bergerac Bergeracoise.

**M. le Président** : Monsieur Delair.

**M. Delair** : Merci Monsieur le Président. Je crois que moi j'ai la réputation d'être plutôt SMD3 sceptique parce qu'il y a eu plusieurs rebondissements et j'ai un peu de mal quand je n'y vois pas très clair. En revanche, ce soir, je voterai quand même pour, puisque vous m'avez apporté, de part, ce qu'il est écrit dans la délibération, il me semble les garanties que le choix de communes et le choix pour le coup de ma commune va être respecté. Je rejoins Thierry Auroy-Peytou, bien évidemment si ça ne se passait pas comme ça dans l'avenir, ça ne se passerait pas en famille. D'autant que je considérerais que j'ai été trahi, et ça ce n'est pas possible. J'ai pris souvent la parole peut-être par rapport à ce sujet, de fait aussi que la commune de Monfaucon, comme les 6 autres communes des Coteaux sont déjà sur le point d'apport volontaire, qu'on a déjà eu un certain retour d'expérience. Ce que je souhaiterais dire, c'est que je rejoins complètement ce qu'a pu dire aussi Olivier. Je rejoins aussi ce qu'a dit Thierry parce que je pense qu'il faut avancer dans ce dossier, il faut aussi se tourner sur... Je crois savoir que l'enfouissement c'est 20 ans. Donner à 20 ans, 20 ans à l'échelle du temps c'est demain et qu'il faut en effet, je pense, arrêter

l'enfouissement et qu'il faut se pencher sur ce problème. Et je finirai par dire que oui, il y a des Conseils d'Orientations, oui il y a des Conférences des Maires, et je peux vous assurer que oui, il y a des débats houleux, oui on n'est pas tous d'accord mais en fait c'est ça aussi la démocratie, que chacun puisse s'exprimer. Sachez-le parce que parfois peut-être on peut penser qu'au Conseil Communautaire, en effet pour rejoindre ce que disait Monsieur Frel qui prend beaucoup la parole, il n'y a que Monsieur Frel qui s'expriment et quelques autres, mais sur des réunions et des temps où on est peut-être en moins grand nombre, il y a beaucoup de gens qui s'expriment. J'ai envie de dire, les décisions ne reposent pas uniquement sur un certain nombre d'élus. Beaucoup d'élus s'expriment. Merci.

**M. le Président** : Merci Arnaud. Je crois qu'on a fait le tour. Je propose de passer au vote sur ce dossier.

Qui vote contre ? 10. Qui s'abstient ? 13. Et le reste, 42 pour. Adopté à **la majorité**.

Si on regarde bien, on sent quand même qu'il y a une vraie frustration bergeracoise parce que dans les gens qui se sont exprimés contre et abstention, il y a quelque chose qui n'est pas complètement abouti. On peut le dire comme ça. Je vous remercie de la sérénité et du calme dans lequel s'est tenue cette discussion. Je le redis, s'il y avait une once de remise en question sur ce dossier, je serais le premier des combattants. Je le dis, je le redis, mais je n'y crois absolument pas.

Point suivant, c'est sur l'assainissement, Jean-Louis tu as la parole.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-16;

Vu la loi pour la croissance verte et la transition énergétique du 18 août 2015 fixant des objectifs très ambitieux notamment en matière de gestion des déchets ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°24-2019-04-15-002 et n°24-2021-06-02-00019 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et révision de ses statuts ;

Vu les statuts du syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) ;

Vu la délibération n° 2022-013 du conseil communautaire en date du 24 janvier 2022, se prononçant favorablement pour la délégation de la collecte des ordures ménagères au syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) au 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022- 193 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022, se prononçant favorablement pour la délégation de la collecte des ordures ménagères au syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) au 1er février 2023 ;

Vu la délibération n°03-01-2023 du comité syndical du SMD3 en date du 24 janvier 2023, se prononçant favorablement pour le transfert de la compétence gestion des déchets de la CAB au 1er février 2023 ;

Considérant que la délibération n°2022- 193 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 a permis aux communes de garder une marge d'autonomie dans le choix du système de collecte à mettre en place en leur demandant de se positionner expressément sur le mode retenu ;

Considérant que la délibération n°03-01-2023 du comité syndical du SMD3 en date du 24 janvier 2023, précise que le SMD3 mettra en œuvre le mode de collecte choisi et arrêté sur chaque commune ;

Il y a lieu de préciser la délibération n°2022- 193 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022, en actant le choix des communes dans le cadre du transfert de la collecte des déchets, conformément au tableau ci-après :

*PAP: porte à porte*

*PAV: point d'apport volontaire*

<b>Communes concernées</b>	<b>Décision de la commune</b>
Bergerac	PAP
Bosset	PAV
Bouniagues	PAV
Colombier	PAV
Cours-de-Pile	PAP
Creyse	PAV
Cunèges	PAV
Fraisse	PAV
Gageac-et-Rouillac	PAP
Gardonne	PAP
Ginestet	PAP
La Force	PAP
Lamonzie-Montastruc	PAV
Lamonzie-Saint-Martin	PAP
Le Fleix	PAP
Lembras	PAV
Lunas	PAV
Mescoules	PAV
Monbazillac	PAV
Monestier	PAV
Monfaucon	PAP
Mouleydier	PAV
Pomport	PAP
Prigonrieux	PAP
Queyssac	PAV
Razac-de-Saussignac	PAP
Ribagnac	PAV
Rouffignac-de-Sigoulès	PAV
Saint Georges de Blancaneix	PAP
Saint Géry	PAV
Saint-Germain-et-Mons	PAV



Saint-Nexans	PAV
Saint-Pierre-d'Eyraud	PAP
Saint-Sauveur	PAP
Saussignac	PAP
Sigoulès-et-Flaugeac	PAV
Thénac	PAV

Ce choix de mode de collecte ne pourra évoluer que d'un commun accord entre la commune concernée et le SMD3.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver les conditions du transfert de la collecte des ordures ménagères au SMD3 ;
- approuver le fait que toute évolution du mode de collecte ne pourra se faire que d'un commun accord entre la commune concernée et le SMD3.
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier ;

### **DECISION :**

Adopté par 42 voix pour, 10 contre et 13 abstentions.

**Participation forfaitaire assainissement collectif – Instauration d'un tarif dégressif en fonction du nombre de logements construits**

**D 2023 – 035**

**RAPPORTEUR : Jean-Louis DESSALLES**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Dessalles :** Je vais essayer d'être bref. Par délibération du 14 décembre 2020, il y a une petite erreur dans l'année sur le texte de la délibération, la Communauté d'Agglomération a institué la participation pour le financement de l'assainissement collectif, plus communément appelé PFAC, avec un tarif à 2 000 €, notamment pour les logements construits et ce, quel que soit le nombre de logements par projet. Il apparaît, après instruction de plusieurs projets en 2022, que le montant de la PFAC compromet l'équilibre financier des opérations sociales, notamment comportant un nombre important de logements.

Il est donc proposé d'instaurer une dégressivité de la PFAC conformément à ce que prévoit une note de l'AMF, parue après la loi du 14 mars 2012 qui institue cette participation. La proposition retenue requalifie la dégressivité de la PFAC de base et

prévoit également une remise supplémentaire de 200 € pour chaque logement social de type PLAI, PLUS et PLS figurant au sein de ces opérations. La PFAC s'applique au nombre de logements construits au sein d'un même projet en instituant des seuils. Jusqu'à 5 logements, 2 000 € par logement ; de 6 à 20, 10 000 € de part fixe, plus 1 500 € par logement au-delà du cinquième ; à partir de 21, 32 600 € de part fixe, plus 1 000 € par logement au-delà du vingtième. Et à titre indicatif, ce système de dégressivité aboutit aux participations suivantes. Pour 5 ça fait 10 000, pour 10 ça fait 17 500. Et vous avez dans une colonne à droite le taux concernant les logements sociaux. Pour 20 logements, 32 000 et 28 500 ; 30 logements, 42 500 et 36 500 ; pour 60 logements, 72 500 et 60 500 pour les logements sociaux.

Les membres du Conseil Communautaire de ce soir sont invités à instaurer la dégressivité de la PFAC en fonction du nombre de logements construits dans un même projet. Cette délibération, pour information, annule et remplace celle qui avait été prise le 16 novembre 2021, où il n'était pas fait état de la notion de la prise en compte de la dégressivité pour les logements sociaux.

**M. le Président** : Merci Jean-Louis. En effet, on a souhaité modifier une précédente délibération pour essayer de recalibrer mieux et apporter une dégressivité pour les projets importants, notamment sur le Bergerac, pour que ça soit pris en compte sur le volume global financièrement bien entendu. Y a-t-il des questions ? Des interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

On va passer au contrôle des branchements privés au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières, Jean-Louis.

## DELIBERATION ET VOTE

Les délibérations n° 2020-237 du 14 décembre 2020 et n° 2021-234 du 16 décembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise instituent la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) avec le tarif de 2 000 € notamment pour les logements construits et ce quel que soit le nombre de logements dans un projet.

Il apparaît, après instruction de plusieurs projets en 2022, que le montant de la PFAC compromet l'équilibre financier des opérations sociales comportant un nombre important de logements.

Il est donc proposé d'instaurer une dégressivité de la PFAC conformément à ce que prévoit une note de l'AMF parue après la loi du 14 mars 2012 qui institue cette participation.

La proposition retenue requalifie la dégressivité de la PFAC de base et prévoit également une remise supplémentaire de 200 € pour chaque logement social de type PLAI, PLUS et PLS figurant au sein de ces opérations.

La PFAC s'applique au nombre de logements construits au sein d'un même projet en instituant des seuils :

- jusqu'à 5 logements                    2 000 € par logement
- 6 à 20 logements                    10 000 € de part fixe + 1 500 € par logement au-delà du 5<sup>ème</sup> logement
- à partir de 21 logements            32 500 € de part fixe + 1 000 € par logement au-delà du 20<sup>ème</sup> logement

A titre indicatif, ce système de dégressivité aboutit aux participations suivantes :

	PFAC de base	Logements PLAI, PLUS ou PLS
- 5 logements	10 000 € (sans changement)	9 000 €
- 10 logements	17 500 € (au lieu de 20 000 €)	15 500 €
- 20 logements	32 500 € (au lieu de 40 000 €)	28 500 €
- 30 logements	42 500 € (au lieu de 60 000 €)	36 500 €
- 60 logements	72 500 € (au lieu de 120 000 €)	60 500 €

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à instaurer une dégressivité de la PFAC en fonction du nombre de logements construits dans un même projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-234 du 16 décembre 2021.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

## **Contrôle des branchements privés au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières**

D 2023 – 036

**RAPPORTEUR : Jean-Louis DESSALLES**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Dessalles :** Concernant les contrôles de branchements privés au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières. Vous avez tous en mémoire que ce sujet est d'actualité sur la partie assainissement non collectif, donc le SPANC. Et aujourd'hui, la délibération vise à rendre également obligatoire ce type de contrôle pour tout ce qui est branchement à l'assainissement collectif.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le contrôle obligatoire du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières.

**M. le Président :** Merci Jean-Louis. Il s'agit d'être plus performant dans le suivi de ces raccordements. Oui, Anthony.

**M. Castaing :** Juste une remarque. Ce suivi, moi je suis pour au moment des cessions, mais ça serait bien qu'il puisse être instauré tout au long de l'année puisqu'on constate parfois des branchements de rejets d'eau de pluie sur le réseau d'assainissement, qui engorgent par temps de grosses pluies les pompes de relevage notamment. Ce qui serait bien, c'est qu'on puisse aussi faire ces contrôles tout au long de l'année.

**M. le Président :** C'est un premier pas. En effet, il faudra avancer sur quelque chose de plus catégorique ou de plus généralisé, je veux dire, par rapport à ça, parce qu'on sait que l'assainissement c'est quelque chose d'important pour l'avenir et pour l'environnement. J'en profite pour dire qu'il y aura un vrai sujet de réflexion. D'ailleurs, ça fait partie des questions importantes qu'on a eues lors du choix de l'entreprise retenue pour gérer l'assainissement, c'est quid des eaux usées ? Vous voyez qu'aujourd'hui, avec cette sécheresse hivernale prolongée et les difficultés, on parle beaucoup de l'eau et on

va sans doute en parler de plus en plus, et tant mieux parce que c'est nécessaire. En regardant chez nos voisins européens, on voit que la part des eaux réutilisées, les eaux usées réutilisées, peut aller jusqu'à 15 %. Chez nous c'est 0,01 % je crois, quelque chose comme ça. On est très en retard sur ces logiques-là et l'eau va devenir tellement précieuse, elle est tellement précieuse qu'il va falloir avoir un regard différent, à la fois sur son utilisation mais à la fois sur sa réutilisation et ce n'est pas quelque chose qu'on va pouvoir jeter, continuer à jeter sans s'interroger sur cette réutilisation, son traitement plus poussé et ces sujets-là. Mais je crains qu'on ait besoin d'en parler de manière plus récurrente et certainement assez vite malheureusement, parce qu'on voit que sur la Nouvelle Aquitaine notamment, et particulièrement, ce sujet du manque d'eau est quelque chose de très très préoccupant. Le Directeur de l'Agence de l'Eau nous signalait que sur la ville de Toulouse par exemple, ils avaient été obligés de relâcher, il y a des retenues qui lâchent de l'eau dans la Garonne, puisque la ville de Toulouse pompe dans la Garonne pour son eau potable, pour l'usage de l'eau potable, ils avaient été obligés de relâcher de l'eau jusqu'au 20 novembre, mettant à sec quasiment les retenues concernées et donc, ces retenues sont quasi vides à l'aube de la saison 2023. On voit qu'on est sur des sujets qui sont au-delà des questions agricoles, qui sont des questions, et on aura des débats et des vraies réflexions et sûrement des façons de regarder ces sujets qui vont devoir changer. Parce qu'on ne pourra pas se satisfaire d'une position aussi radicale que de dire, il ne faut pas stocker de l'eau, ce n'est pas si simple, il faudra en stocker sans doute à des moments, à des endroits, et ne pas le faire ailleurs et ne pas le faire dans certaines conditions etc. Mais aujourd'hui, on voit bien qu'on a pris énormément de retard sur nos voisins plus au Sud, qui étaient déjà concernés par ces questions-là, parce que justement, et je terminerai parce qu'on a quand même des retenues assez conséquentes et assez remarquables au Sud du Département. Tout le monde connaît l'Escourou à Eymet mais il y a 4 ou 5 retenues qui composent le bassin du Dropt, qui sont portées par un syndicat qui s'appelle Epidropt. Aujourd'hui, beaucoup de ces retenues sont quasiment vides, bien vides, et je me rappelle au moment de leur construction, notamment la Nette à Issigeac, de levées de boucliers importantes déjà se manifestaient. Et aujourd'hui, on voit bien que les gens qui étaient contre sont plutôt pour et que la biodiversité que l'on retrouve autour de la Nette est bien plus importante et bien plus fournie qu'elle ne l'était à l'époque. C'est vrai que, comme sur le sujet précédent des déchets, on aura besoin de se poser pour bien réfléchir à ces fameux PTGE qui sont mis en place, et la Vallée de l'Isle est déjà bien avancée sur le sujet. Le Préfet nous le rappelait d'ailleurs quand il est venu à Creysse très très récemment.

Je ne veux pas alourdir le débat sur l'assainissement. On va donner la parole à Madame Lehmann.

**Mme Lehmann** : Merci. Simplement pour compléter Monsieur le Président sur ce que vous disiez, en Israël ils en sont à 80 % d'utilisation des eaux usées pour l'irrigation des cultures. Pour rebondir aussi sur ce qu'a dit Monsieur Castaing, je suis assez d'accord sur ce besoin. Je pense qu'il devient pressant de contrôler en-dehors des temps de cessions d'immeubles en fait, si un jour on veut pouvoir se baigner en aval du barrage à Bergerac. Et mon autre inquiétude, c'est sur les montants. Je voulais savoir si c'était possible de dépasser ce qui est prévu dans la délibération ce soir, c'est-à-dire 100 % du montant de la redevance, pour aller sur quelque chose d'encore plus incitatif, parce que moi j'ai peur que pour certains foyers ce ne soit pas assez incitatif pour faire les travaux.

**M. le Président** : Jean-Louis.

**M. Dessalles** : Pour répondre un petit peu à la notion de récupération des eaux usées, dans le cadre et la lutte contre les rejets non conformes, pour l'exemple de la DSP qui vient d'être changée, enfin en tout cas renouvelée sur la ville de Bergerac, dans le contrat de la nouvelle Délégation de Service Public, il est effectivement prévu un certain nombre de contrôles sur ce qu'on appelle les points noirs, alors avec soit des entrées d'eaux

parasites ou des eaux usées qui vont vers d'autres fins que les canalisations prévues et la station d'épuration. Je veux parler de rejets vers la rivière via les eaux pluviales. Et en termes de récupération des eaux usées, il y a déjà un travail qui est fait par la société Veolia, qui est de pouvoir récupérer très rapidement ces eaux usées pour faire tout ce qu'on appelle le travail d'hydrocurage et plutôt que d'utiliser de l'eau potable qui, aujourd'hui, comme tout le monde le sait, il ne se passe pas une journée sans qu'on entende parler de déficit d'eau.

En ce qui concerne les communes rurales et les contrôles sur les assainissements collectifs de nos communes du reste du territoire, je crois que c'est une action qu'il faut qu'on ait tous ensemble, c'est-à-dire que les communes, via leurs élus et les agents, reviennent vers les services techniques en charge de l'assainissement pour faire éventuellement remonter des problématiques qu'ils auraient identifiées ou qu'ils peuvent identifier, et qu'on puisse éventuellement diligenter des contrôles supplémentaires, si tant est que demain on décide de l'organiser. Tout ça a un coût également.

**M. le Président :** Moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on engage une réflexion pour aller plus loin, à la fois dans la systématisation de ces contrôles, parce que c'est vrai qu'on a déjà des choses un peu plus reculées, des visions notamment sur un autre point qu'on aura à traiter assez vite, c'est l'assainissement de la station d'épuration de La Force, point urgent. Là aujourd'hui, on est vraiment à parer au plus gros point noir qu'on a sur notre territoire. Il y a vraiment fort à faire. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas mener concomitamment l'inventaire et le fait d'essayer de résorber. Parce que le principal point noir de l'efficacité du traitement dans une station d'épuration, ce sont les eaux parasites, Anthony, tu as raison. Plus on va travailler sur ce sujet, plus on va améliorer les performances de nos outils et plus on pourra travailler sur la réutilisation de ces effluents in fine. Quand vous avez des eaux pluviales qui viennent tout lessiver, il n'y a plus rien qui marche. On est là-dedans, donc on voit bien l'importance, a fortiori dans l'idée de réutiliser les eaux derrière, de passer d'abord par ce passage. Je pense qu'à travers des commissions, il faut qu'on mette en place un groupe de travail pour regarder un petit peu l'organisation et la progressivité et la systématisation de ces contrôles. Et peut-être aussi de réfléchir, alors je ne sais si les moyens coercitifs il faut qu'ils soient ultra forts ou s'il faut simplement qu'ils soient appliqués. Parce que souvent on met en place des leviers pour lutter contre et on ne va pas toujours au bout de la sanction. Ça aussi ça fera partie, à mon avis, de l'arsenal des outils qu'on pourra utiliser pour traiter ces sujets. Très bon débat, et sûrement qui nous animera dans les semaines à venir et dans les mois à venir. D'autres interventions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

C'est bien de terminer par, ah non il y en a encore un, pardon. On va parler de zone d'activité, Cyril j'allais t'oublier. On va parler du SDIS.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Lors des transactions immobilières, il est obligatoire de fournir un dossier de diagnostic technique à l'acquéreur visant à l'informer sur les caractéristiques et l'état du bien mis en vente.

Dans ce cadre, il est indispensable de vérifier que l'immeuble est effectivement raccordé au réseau d'assainissement. La présence d'un réseau dans la rue de desserte, n'est pas un gage suffisant de raccordement effectif et de sa conformité.

En application du Code de la Santé Publique art. L1331-1 à L1331-15, la collectivité peut faire contrôler le maintien en bon fonctionnement des installations.

Le Président informe le Conseil communautaire que ce contrôle s'inscrit dans une véritable démarche de lutte contre la pollution visant à :

- ✓ supprimer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel,
- ✓ réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées,
- ✓ améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

Le président propose, que pour l'ensemble du territoire de la CAB, le contrôle de conformité de l'assainissement collectif soit obligatoire pour chaque cession immobilière, en application du Code de la Santé Publique, et indirectement au titre du Code de la construction et de l'habitation.

Une copie du rapport de conformité devra être transmise au service Assainissement de la CAB dans le mois suivant la réalisation du contrôle.

En cas de non-conformité, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an, après la cession immobilière, pour se mettre en règle. Passé ce délai, la communauté d'agglomération pourra conformément au Code de la Santé Publique, majorer la redevance assainissement dans la limite des 100%.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver le contrôle obligatoire de raccordement au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières.

### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

<b>ZAE des Sardines – Cession de terrain au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**D 2023 – 037**

**RAPPORTEUR : Cyril GOUBIE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Goubie :** Merci Président, je vais être bref vu l'heure tardive. Apparemment, il y a un match, m'a-t-on dit ce soir. Nous allons parler de la ZAE des Sardines et notamment la cession de terrain au Service Départemental d'Incendie.

Par délibération du 24 janvier 2022, le Conseil Communautaire avait acté la cession d'un terrain au SDIS, dans le cadre du transfert du centre de secours principal de Bergerac et de la construction d'une nouvelle caserne par les pompiers aux Sardines. A la suite de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre, il convient de modifier la surface cédée et de tenir compte de la nouvelle numérotation des parcelles, qui figure dans le tableau ci-dessous, la surface totale est ainsi portée à 18 108 m<sup>2</sup>. Les autres mentions de la précédente délibération restent donc inchangées.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

**M. le Président** : Merci Cyril. J'en profite pour insister à nouveau et redire à nouveau la participation importante de la CAB sur ce dossier, puisqu'en valeur foncière c'est près de 400 000 € de terrains que la CAB met à la disposition du SDIS pour construire ce centre et près de 200 000 € de voirie lourde pour y accéder. C'est quand même un bel effort communautaire qui est fait sur ce dossier. On déplore que le SDIS ne le dise pas assez souvent, parce que ce n'est quand même pas anodin notre participation sur ce dossier. Et je m'écarte un peu mais je vous donne quelques informations sur les zones d'activité. On s'aperçoit, et vous l'avez vu dans le cadre du vote du budget, que l'on vend pas mal de terrains, notamment sur Cablanc, notamment un peu partout, et que du coup nos réserves foncières s'amenuisent dans les zones d'activité. C'est pour ça qu'on travaille avec les services ardemment pour recapitaliser nos réserves foncières, notamment sur la zone des Sardines, avec des propriétaires à proximité. On reviendra vers vous parce que je souhaite que ces opérations avancent assez vite. On sait à quel point le foncier constructible, et a fortiori économique, est important pour notre territoire, on le voyait à nouveau quand on a rencontré nos collègues du Libournais, qui eux se retrouvent quasiment dans l'incapacité d'avoir du foncier à vocation économique. Donc des partenariats sont possibles pour espérer qu'ils nous envoient des entreprises demain. Il est important de sécuriser ce qui peut l'être aujourd'hui et donc, on travaillera notamment sur la zone des Sardines, c'est là où on a le plus de possibilités mais aussi sur Saint-Lizier et d'autres terrains. Je ne vais pas plus loin ce soir mais je voulais vous dire qu'on travaillait de manière assez importante sur ces dossiers au niveau économique. Personne n'est contre j'imagine la rectification des parcelles. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

## DELIBERATION ET VOTE

Par délibération 2022-0111 du 24 janvier 2022, le Conseil Communautaire avait acté la cession d'un terrain au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) de la Dordogne dans le cadre du transfert du Centre de Secours Principal (CSP) de Bergerac et de la construction d'une nouvelle caserne pour les pompiers sur la Z.A.E. des Sardines sur la commune de Bergerac.

A la suite de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre, il convient de modifier la surface cédée et de tenir compte de la nouvelle numérotation des parcelles cédées figurant aujourd'hui au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BY	325	Pompeyrie	00 ha 01 a 37 ca
BY	328	Pompeyrie	01 ha 19 a 70 ca
BY	330	Pompeyrie	00 ha 60 a 01 ca

La surface totale est ainsi portée à 18 108 m<sup>2</sup>.

Les autres mentions de la précédente délibération restent inchangées.

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

## DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

**Décisions du Président présentées pour information – Décisions prises par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARÈS**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Monsieur Frel.

**M. Frel :** Oui, juste un mot avant que vous présentiez les décisions Monsieur le Président, un point technico-juridique. L'article 5211 du Code Général des Collectivités oblige à transmettre l'état d'indemnité avant le vote du budget, ça a bien été fait mais ça a été fait par mail et comme on n'en fait pas référence dans la délibération, je crois qu'il faudrait que ce soit acté, que cet état des indemnités a bien été présenté. J'attire aussi votre attention sur les indemnités de toute nature. Là vous avez présenté uniquement les indemnités de fonction et il serait bon que pour l'année prochaine, y figurent aussi toutes les indemnités, c'est-à-dire tout ce qui est remboursement de frais en nature ou en numéraire. Elles doivent figurer dans ce tableau, elles n'y figurent pas cette année, ce n'est pas trop grave parce que c'est plutôt récent, c'est une note récente de la Direction Générale des Collectivités Locales. J'attire votre attention là-dessus.

**M. le Président :** D'accord. Je prends note. On précisera tout ce qu'il convient de préciser. Je veux vous dire qu'il n'y a pas d'attribution de frais en nature ou autre. Ce serait d'ailleurs automatiquement voté en Conseil Communautaire si tel était le cas. On n'a pas la liberté, heureusement d'ailleurs, de pouvoir se soustraire à cette règle mais en effet, sur le calendrier sur la méthode, on corrigera la prochaine fois. Merci.


Ecoutez, Messieurs Dames, je me permets de lever cette séance et je vous remercie pour la qualité de vos débats. Merci.

<b>L2022-122</b>	Signature de l'avenant n°2 au bail commercial entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la société Wa Conception, pour un loyer annuel de 72 029.60 € HT
<b>L2023-004</b>	Contrat de développement et de transitions du Grand Bergeracois – chargée de mission thématique "démarche alimentaire du Grand Bergeracois - année 2023" – Demande de subvention de 25 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de 22 600 € auprès de l'Europe
<b>L2023-006</b>	Modification de la régie de recettes du Bureau d'Information Jeunesse
<b>L2023-008</b>	Plan de financement pour le service GEMAPI – Année 2023
<b>L2023-007</b>	Conclusion d'un accord cadre à bons de commandes avec Eurovia pour la réalisation de travaux d'assainissement collectif eaux usées, pour un montant de 5 000 000 € HT pour 3 ans
<b>L2023-009</b>	Conclusion d'une convention avec GRDF pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, rue Fustel de Coulanges à Bergerac, pour un montant de 64 433.85 € HT



L2023-013	Conclusion d'une convention temporaire d'un local à titre gratuit avec l'association Dordogne sud cyclisme pour la mise à disposition d'un local sur le site de l'Escat
L2023-014	Conclusion d'un bail commercial avec la SAS Erika sur le site de l'ESCAT, pour un loyer mensuel de 875 € HT
L2023-015	Prolongation de la convention de mise à disposition temporaire d'un local avec l'Atelier les maraîchers à titre gratuit à l'Escat – Avenant n°1
L2023-016	Conclusion d'un marché avec la société A2PR pour la maîtrise d'œuvre de la construction de l'extension de Maison de santé Pluridisciplinaire Bergerac Est
L2023-018	Prolongation de la convention de mise à disposition temporaire d'un local avec la Sas Terroir de Franchemont à Bergerac
L2023-019	Tarifs généraux 2023 des services communautaires
L2023-022	Conclusion d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux sur le site de l'Escat avec le SMD3, pour un loyer mensuel de 3 750 € HT
L2023-023	Plan de financement Extension II de la Maison de santé Bergerac Est - Demande d'une subvention de 50 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.
L2023-024	Conclusion d'un marché pour les travaux de revêtements de voirie : Lot 1 : Secteur Sud et Centre : Eurovia Aquitaine - Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 3 200 000,00 € HT pour 3 ans. Lot 2 : Secteur Est : ETR - Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 1 000 000,00 € HT pour 3 ans. Lot 3 : Secteur Ouest – Eurovia Aquitaine - Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, avec un montant maximum de 1 140 000,00 € HT pour 3 ans.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h45.

DELMARES	Frédéric	Président	
FRANÇOIS	Christine	Secrétaire de séance	